La partie de l'impôt sur les sociétés afférente au résultat exceptionnel représente un gain d'IS de 377 milliers d'euros en 2004.

La Caisse régionale a opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Les modalités de répartition de la charge globale d'impôt et de l'économie globale sont les suivantes :

— Pour les sociétés déficitaires : économie d'impôt pour la Caisse régionale ;

— Pour les sociétés excédentaires : charge d'impôt à la charge des filiales ;

— Pour les sociétés redevenant bénéficiaires après avoir eu des déficits : récupération du déficit antérieur par la filiale et la charge d'IS sur le bénéfice de l'exercice est supportée par la Caisse régionale.

Autres informations.

Note 35. – Affectation des résultats.
(En millions d'euros.)

	2004	2003
Intérêts versés aux parts sociales	3,2	3,3
Rémunération des CCI	22,3	19,6
Rémunération des CCA	2,3	2,1
Réserve légale	161,8	145,9
Autres réserves	53,9	48,6
Report à nouveau	7,1	
	250,6	219,5

Note 36. – Publicité des honoraires de commissaires aux comptes.
(En milliers d'euros.)

	Cabinet Mazars	En %	Cabinet Fidus	En %
Audit :				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	217	100	101	100
Missions accessoires				
Sous-total	217	100	101	100
Autres prestations :				
Juridique, fiscal et social				
Technologie de l'information				
Audit interne				
Autres : à préciser si > à 10 % des honoraires d'audit				
Sous-total	0	0	0	0
Total	217	100	101	100

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

83216

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES

Société coopérative à capital et personnel variables au capital actuel de 70 658 206,25 €.

Siège social : 15-17, rue Paul Claudel, 38100 Grenoble.

402 121 958 R.C.S. Grenoble.

Documents comptables annuels.

A. — Comptes individuels.

I. — **Bilan au 31 décembre 2004.**
(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	2004	2003
Opérations interbancaires et assimilées		110 926	123 129
Caisse, banques centrales, C.C.P.		108 682	116 079
Effets publics et valeurs assimilées	3.5	0	3 215
Créances sur les établissements de crédit	3.1	2 244	3 835
Opérations internes au CA	3.1	716 998	669 220
Opérations avec la clientèle	3.2 et 3.3	6 042 082	5 561 376
Opérations sur titres	3.5	337 746	265 164
Obligations et autres titres à revenu fixe		199 781	158 926
Actions et autres titres à revenu variable		137 965	106 238
Valeurs immobilisées		445 684	464 877
Participations et autres titres détenus à long terme	3.6 et 3.7	333 439	346 308
Parts dans les entreprises liées	3.6 et 3.7	8 188	11 329
Immobilisations incorporelles	3.7	2 186	2 703
Immobilisations corporelles	3.7	101 871	104 537
Capital souscrit non versé		0	0
Actions propres		227	223
Comptes de régularisation et actifs divers	3.8	190 127	214 548
Autres actifs		57 694	43 850
Comptes de régularisation		132 433	170 698
Total actif		7 843 790	7 298 537

Passif	Notes	2004	2003
Opérations interbancaires et assimilées	3.10	3 692	2 683
Banques centrales, C.C.P.		0	0
Dettes envers les établissements de crédit		3 692	2 683
Opérations internes au CA	3.10	4 788 232	4 378 050
Comptes créditeurs de la clientèle	3.11 et 3.12	1 961 737	1 870 873
Comptes d'épargne à régime spécial		33 240	28 376
Autres dettes		1 928 497	1 842 497
Dettes représentées par un titre	3.13	22 701	30 054
Comptes de régularisations et passifs divers	3.14	138 082	129 182
Autres passifs		69 453	63 919
Comptes de régularisation		68 629	65 263
Provisions et dettes subordonnées		180 595	188 744
Provisions pour risques et charges	3.15	31 394	36 380
Dépôt de garantie à caractère mutuel		7	7
Dettes subordonnées	3.17	149 194	152 357
Fonds pour risques bancaires généraux	3.18	37 592	37 938
Capitaux propres hors FRBG	3.19	711 159	661 013
Capital souscrit		70 658	70 658
Primes d'émission		190 330	190 330
Réserves		391 808	347 135
Ecart de réévaluation		29	29
Report à nouveau		– 5 289	
Résultat de l'exercice		63 623	52 861
Total passif		7 843 790	7 298 537

Hors bilan	2004	2003
Engagements donnés	1 590 869	1 433 656
Engagements de financement	1 230 450	1 198 756
Engagements en faveur d'établissements de crédit (hors CA)	0	0

Hors bilan	2004	2003
Engagements internes au Crédit agricole	145 714	133 000
Engagements en faveur de la clientèle.	1 084 736	1 065 756
Engagements de garantie	358 787	230 054
Engagements d'ordre d'établissements de crédit (hors CA)	7 641	412
Engagements internes au Crédit agricole	8 642	0
Engagements d'ordre de la clientèle	342 504	229 642
Engagements sur titres	1 632	4 846
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Titres à livrer au Crédit agricole	0	0
Autres engagements donnés sur titres	1 632	4 846
Engagements reçus	1 239 306	1 013 184
Engagements de financement	3 315	50 832
Engagements reçus d'établissements de crédit (hors CA)	0	0
Engagements internes au Crédit agricole	3 315	50 832
Engagements reçus de la clientèle.	0	0
Engagements de garantie	1 234 359	957 506
Engagements reçus d'établissements de crédit (hors CA)	157 802	50 511
Engagements internes au Crédit agricole.	131 494	129 436
Engagements reçus de la clientèle.	945 063	777 559
Engagements sur titres	1 632	4 846
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Titres à recevoir du Crédit agricole	0	0
Autres engagements reçus.	1 632	4 846

II. — **Soldes intermédiaires de gestion.**
(En milliers d'euros.)

	Notes	2004	2003
Intérêts et produits assimilés	5.1	338 591	341 369
Intérêts et charges assimilées	5.1	178 750	200 120
Revenu des titres à revenu variable.	5.2	14 990	14 489
Commissions (produits)	5.3	122 188	130 252
Commissions (charges)	5.3	15 106	14 415
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (+/–)	5.4	– 3 065	– 4 897
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (+/–)	5.5	2 708	4 468
Autres produits d'exploitation bancaire	5.6	24 072	24 103
Autres charges d'exploitation bancaire	5.6	1 056	1 922
Produit net bancaire		304 572	293 327
Charges générales d'exploitation		174 123	174 675
Frais de personnel.	5.7.1	104 046	98 798
Autres frais administratifs	5.7.2	70 077	75 877
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles.		15 573	14 888
Résultat brut d'exploitation.		114 876	103 764
Coût du risque (+/–)	5.9	– 11 077	– 18 687
Résultat d'exploitation		103 799	85 077
Résultat net sur actifs immobilisés (+/–)	5.10	– 1 114	– 410
Résultat courant avant impôt		102 685	84 667
Résultat exceptionnel (+/–)	5.11	441	– 343
Impôt sur les bénéfices	5.12	39 849	31 650
Dotations/Reprises de fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées (+/–)		346	187
Résultat net		63 623	52 861

III. — **Annexe aux comptes individuels.**

Note 1. – Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice.

A. – Le cadre juridique et financier.

La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale Sud Rhône Alpes, 83 caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des caisses locales et les comptes des filiales consolidables.

De par le Code monétaire et financier, la Caisse régionale Sud Rhône Alpes est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2004, la Caisse régionale Sud Rhône Alpes fait partie, avec 42 autres Caisses régionales, du groupe Crédit agricole dont l'Organe central, au titre du Code monétaire et financier, est Crédit agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la S.A.S. Rue la Boétie, qui détient elle même 53,95 % du capital de Crédit agricole S.A., cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,06 %.

Par ailleurs, Crédit agricole S.A., détient 29 324 633 d'actions propres, soit 1,99 %.

Pour sa part Crédit agricole S.A. détient 25 % du capital de la Caisse régionale via les certificats coopératifs d'associés qu'elle a émis en 2001.

Crédit agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'Organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

Mécanismes financiers internes au Crédit agricole. — L'appartenance de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes au groupe Crédit agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes.

Note 1.1. Comptes ordinaires des Caisses régionales : Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit agricole - Comptes ordinaires ».

Note 1.2. Comptes et avances à terme : Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne logement, comptes sur livrets, PEP, etc…) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 % puis 25 % puis 33,33 % et enfin 50 %, depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition. Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses régionales et Crédit agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Côté crédit, 50 % des crédits éligibles peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

— Les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse au Crédit agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;

— Les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50 % (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour

lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Note 1.3. Transfert de l'excédent de ressources monétaires des Caisses régionales : Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les « Opérations internes au Crédit agricole ».

Note 1.4. Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit agricole S.A. : Les excédents peuvent être investis au Crédit agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Note 1.5. Opérations en devises : Crédit agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses régionales s'adressent à lui pour leurs opérations de change.

Note 1.6. Comptes d'épargne à régime spécial : Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Note 1.7. Titres à moyen et long terme émis par Crédit agricole S.A. : Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

B. – Les faits caractéristiques de l'exercice.

1. Mise en place du référentiel IFRS au sein du groupe Crédit agricole. — L'Union européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE nº 1606/2002) imposant aux entreprises européennes cotées, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété par le règlement du 29 septembre 2003 (CE nº 1725/2003) portant application des normes comptables internationales (celles en vigueur le 14 septembre 2002), ainsi que par 5 règlements publiés en 2004 (nº 707/2004, nº 2086/2004, nº 2236/2004, nº 2237/2004, nº 2238/2004) permettant l'adoption d'une version de normes modifiées ainsi que l'adoption de la norme 32 et de la norme 39.

L'ordonnance du Ministère des finances du 20 décembre 2004 (nº 2004-1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leur comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du groupe Crédit agricole.

La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes au sein du groupe Crédit agricole préparera pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 ses états consolidés selon les normes comptables IFRS.

Dans le cadre de la préparation de la transition aux normes IFRS, le groupe Crédit agricole applique la recommandation émise par le Comité des régulateurs de valeurs mobilières (CESR) le 30 décembre 2003 (1), et reprise par la recommandation AMF (2).

Cette recommandation formule les conditions dans lesquelles les sociétés soumises, communiquent leurs informations financières pendant la période de transition, sachant que le référentiel applicable aux comptes de l'exercice 2005, sera celui en vigueur au 31 décembre 2005.

La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes au sein du groupe Crédit agricole est impacté par la norme IAS 39 sur un grand nombre de ses activités. Certains points de cette norme ont suscité des débats techniques importants, qui n'ont à ce jour pas trouvé de solution définitive. Cette situation a amené la Commission européenne à adopter une version partielle de la norme 39 le 19 novembre 2004. Les travaux qui se poursuivent au niveau des instances européennes doivent aboutir à un texte révisé dans le courant de l'année 2005.

Considérant ces points et compte tenu des impacts à la fois sur l'organisation et les process et sur la présentation financière de l'arrêté des comptes de 2004, la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes considère que la communication d'informations quantitatives à ce stade ne serait pas faite dans des conditions d'exhaustivité et de qualité suffisante au regard des exigences du marché et des investisseurs.

C'est pourquoi, l'annexe de l'exercice 2004 fait état d'une mise à jour de l'information relative au projet, et d'une présentation qualitative des impacts par domaine.

(1) Document disponible sur le site http ://www.cesr-eu.org rubrique « Standards, Recommandations et Guidelines » (référence : 03-323 e).

(2) Recommandation AMF disponible sur le site http ://www.amf-france.org.

— L'organisation du projet : Pour mettre en œuvre cette transition, le groupe Crédit agricole dont fait partie la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes a mis en place une structure projet permettant de s'assurer que le passage aux nouvelles normes s'effectue au 1er janvier 2005, de façon harmonisée sur l'ensemble des entités concourant aux comptes consolidés du groupe.

La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes a mis en place à son niveau une structure projet dédiée rattachée au responsable de la comptabilité qui s'assure :

– de l'avancement du projet ;

– et de l'incidence de cette conversion au niveau de ses fonctions opérationnelles.

Ce projet lancé au début de l'année 2003, a été structuré en trois phases : l'analyse normative, les études détaillées, la mise en œuvre.

La phase d'analyse normative a permis d'appréhender les principales divergences par rapport aux normes comptables applicables dans le groupe selon le référentiel français, et de prévoir les évolutions nécessaires pour assurer la transition vers le référentiel IAS/IFRS. Ces évolutions sont d'ordre comptable (schémas, règles, référentiels), mais peuvent également être à l'origine d'aménagements dans les outils opérationnels et de reporting comptable ainsi que de modifications dans les processus de gestion et de suivi des activités.

– La préparation de la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes en 2004 :

• Avancement du projet : Les divergences identifiées en 2003 ont conduit à des travaux de mise en œuvre dans les systèmes, qui se sont poursuivis en 2004, notamment au fur et à mesure de la publication des normes définitives et de leur interprétation par le groupe central.

La mise en place progressive de l'architecture informatique cible (outils nationaux) devrait s'achever en 2005.

• Guides opératoires par domaine : Les travaux réalisés au sein du groupe Crédit agricole ont abouti à la réalisation de guides opératoires permettant :

* l'analyse des normes et des divergences avec le référentiel français ;

* l'élaboration de schémas comptables appropriés ;

* la mise en place de modalités pratiques d'application ;

* la quantification de l'impact de la première application.

Ces guides sont les documents de référence pour la mise en œuvre pratique des IAS/IFRS au sein de la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes. Ils sont complétés au fur et à mesure de l'interprétation des textes et des options retenues par Crédit agricole S.A.

• Etablissement des informations trimestrielles pro forma en 2004 : La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes, conformément aux instructions données par le groupe central, a établi au fil des arrêtés trimestriels 2004, des états financiers pro forma aux normes IAS/IFRS. Ces états ont été élaborés de façon allégée et simplifiée et les impacts de lere application ont été affinés au fur et à mesure des arrêtés trimestriels.

Après les contrôles et validations nécessaires, ces données serviront de comparatif 2004 lors des publications des arrêtés 2005.

• Contrôle de la conformité aux normes IAS/IFRS du groupe Crédit agricole : A la demande de Crédit agricole S.A., une mission contractuelle spécifique a été mise en place avec les commissaires aux comptes de la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes. Ce dispositif, démarré en 2004 doit se poursuivre en 2005. Les travaux demandés aux auditeurs visent à s'assurer :

* du bon degré de préparation de la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes et de sa capacité à produire des états comptables conformes aux normes IFRS ;

* de la conformité des principes retenus par la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes avec les options retenues par le groupe ;

* de la qualité des retraitements chiffrés produits par la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes.

— Description des principes retenus par le groupe et modalités d'application :

– Règles spécifiques de première application (IFRS1) : La norme IFRS1 s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs états financiers selon les nouvelles normes, ceux-ci devant être préparés en appliquant les principes comptables IFRS en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Réglementairement, les normes s'appliquent de façon rétrospective aux périodes précédentes et donc au bilan d'ouverture. Cependant, la norme IFRS 1 prévoit des exemptions facultatives ou obligatoires à ce principe d'application rétrospective.

Les choix retenus par le groupe Crédit agricole concernant les exemptions facultatives sont les suivants :

• Utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé au moment de la conversion : La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes a choisi de ne pas réévaluer ses immobilisations conformément au choix fait par le groupe.

• Avantages au personnel : L'exemption autorisée sur ce sujet n'aura pas d'impact significatif lors de la première application du référentiel sur les comptes consolidés de la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes compte tenu des règles déjà appliquées dans le groupe (voir ci-dessous le point particulier sur le sujet).

– Les principes de consolidation : Les critères déterminant le caractère significatif ou non d'une participation au vu de sa consolidation sont maintenus au sein de la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes lors de la conversion aux normes IAS/IFRS. Le périmètre de consolidation ne doit pas évoluer de façon significative.

– Le traitement des immobilisations : Le groupe Crédit agricole respecte les principes édictés par le règlement CRC 2002-10 depuis le 1er janvier 2004. Ce texte permet la convergence entre le traitement de l'amortissement et de la dépréciation des immobilisations dans les comptes sociaux en normes françaises et leur traitement dans les comptes consolidés en normes IFRS.

En normes IFRS, la comptabilisation des immobilisations corporelles et des immeubles de placement se fait, comme aujourd'hui, au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Concernant les immobilisations incorporelles, leur comptabilisation se fait au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées.

– Les avantages du personnel : Le groupe Crédit agricole a décidé d'appliquer la recommandation du CNC nº 2003-R-01 pour les comptes individuels des entités du groupe dès l'exercice 2004. Cette recommandation est conforme à la norme IAS 19.

Ce choix permet d'anticiper la convergence des référentiels lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2004 et de ne pas constater d'écart de traitement entre les normes françaises et les normes IAS lors de la conversion. Conformément aux instructions du groupe, la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat.

– Les titres de capitaux propres: Les parts sociales des Caisses régionales : Les parts sociales des Caisses régionales et des caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2 (3), et traitées comme tels dans les comptes consolidés du groupe.

---

(3) IFRIC 2 est relative au traitement des parts dans les entités coopératives.

Titres d'autocontrôle : Tous les titres d'autocontrôle sont imputés en diminution des capitaux propres conformément à la norme IAS 32.

– Le portefeuille titres détenu à l'actif : La classification du portefeuille titres se fait au sein des quatre catégories autorisées par la norme IAS 39. L'enregistrement à l'origine est fait à la juste valeur, frais d'acquisition inclus s'ils sont significatifs. Les reclassements se font majoritairement selon les principes suivants :

• Le portefeuille des « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » enregistre principalement les titres de transaction actuels selon la terminologie française. Ce portefeuille peut également être utilisé sur option pour les instruments financiers comportant un dérivé incorporé pour lequel la valorisation séparée est complexe. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat.

• La catégorie des « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » regroupe essentiellement les anciens titres d'investissement. Ce portefeuille enregistre des titres à taux fixe, non couverts. L'enregistrement dans ce portefeuille se fait sous condition de détention des titres jusqu'à l'échéance. La valeur au bilan comprend le capital restant dû, la part non amortie des surcotes ou décotes et des coûts d'acquisition (le cas échéant). La comptabilisation des résultats est faite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

• Le portefeuille des « Prêts et créances » enregistre les titres à revenus fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif et que l'établissement a l'intention de conserver durablement. La comptabilisation des résultats est faite au coût amorti selon la méthode du TIE.

• Le portefeuille des « Actifs disponibles à la vente » est la catégorie par défaut qui intègre notamment les catégories actuelles des titres de l'activité de portefeuille, titres de placement, autres titres détenus à long terme et titres de participations non consolidés. Ces titres sont enregistrés à leur valeur de marché, et les éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe sont enregistrées en résultat selon la méthode du TIE.

Les variations de juste valeur sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres. Dans le cas de la reconnaissance d'une moins-value latente dans les capitaux propres, celle-ci est inscrite en résultat si la perte de valeur est durable.

Concernant l'évaluation des titres de participation non consolidés, les critères généralement retenus sont le niveau de quote-part de situation nette dans l'entreprise et les perspectives de détention et de rentabilité attendue par le détenteur du titre.

– L'activité Crédit : Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Conformément à la norme IAS 39, l'évaluation initiale est faite à la juste valeur, et la comptabilisation ultérieure est réalisée au coût amorti selon la méthode du TIE (prise en compte de façon actuarielle des décotes d'origine et des produits et coûts de transaction attribuables à l'opération). En règle générale et sauf exception, les prêts et créances sont réalisés à des conditions de marché, et la prise en compte des produits et coûts de transaction attribuables aux opérations n'a pas d'impact significatif.

– Le provisionnement du risque de crédit : Selon la norme 39, le provisionnement du risque de crédit est possible sur les seules pertes encourues. Le provisionnement peut être réalisé soit sur base individuelle (généralement le risque est survenu) soit sur base collective (encours sains mais avec existence d'événements permettant l'appréciation du risque).

En règle générale, la provision est calculée à partir d'un échéancier des flux futurs estimés en fonction des recouvrements potentiels nets de garanties, et actualisés.

Les provisions sur base individuelle sont constituées dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation. Les règles de déclenchement de cette provision ne diffèrent pas fondamentalement du risque avéré tel que défini selon les principes français. A compter du 1er janvier 2005, la valeur de recouvrement des flux estimés devrait être établie sur base actualisée dès les comptes individuels en normes françaises (texte CNC 2002-03). L'application de ce texte permettra de ne pas avoir d'écart de traitement entre les deux référentiels.

Concernant le provisionnement sur base collective, la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes s'appuiera notamment sur les outils de mesure du risque utilisés dans le cadre de l'établissement des ratios prudentiels.

– Les passifs financiers : La norme IAS 39 reconnaît deux catégories de passifs financiers :

• Les passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat : Cette catégorie regroupera les opérations du portefeuille de transaction actuel selon la terminologie française. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables.

• Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti en fonction du TIE.

Les encours concernés de la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes entrent majoritairement dans ce portefeuille.

– Les instruments dérivés et la comptabilité de couverture : Les instruments dérivés sont tous enregistrés au bilan en juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture efficace.

Les variations de juste valeur sont quant à elles enregistrées :

• soit en résultat dans le cas d'opérations de transaction ou de couverture de juste valeur ;

• soit en capitaux propres pour le risque couvert en cas de couverture de flux de trésorerie. La partie inefficace de cette couverture est imputée en résultat.

La comptabilité de couverture : Les couvertures de juste valeur réduisent le risque de variation de juste valeur d'un élément à taux fixe causée par des changements de taux d'intérêt (si c'est le risque de taux qui est couvert par exemple). Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en instruments à taux variable. Les couvertures de flux de trésorerie réduisent le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des éléments couverts à taux variables, par exemple.

Dans le cadre de micro-couverture parfaitement adossée (en juste valeur ou en couverture de flux futurs), la documentation des relations de couverture ainsi que la démonstration de l'efficacité est faite à l'origine des opérations. Dans ce cas l'enregistrement comptable de la variation de valeur du dérivé :

est inscrite en capitaux propres pour les couvertures de flux futurs de trésorerie ;

est inscrite en résultat pour les couvertures de juste valeur, et la variation de juste valeur de l'élément couvert est ajustée symétriquement d'un montant identique en résultat.

Dans le cadre de la macro couverture, la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 modifiée.

La documentation de ces relations de couvertures se fait sur la base :

• de la désignation de portefeuilles d'instruments couverts et d'instruments de couverture ;

• d'une position brute d'instruments dérivés (généralement des swap de taux) ;

• d'échéanciers établis en encours moyen.

L'efficacité des relations de couverture est mesurée de façon prospective et rétrospective.

– Les provisions pour risques et charges et le fonds pour risques bancaires généraux : La norme IAS 37 sur les provisions et les passifs et actifs éventuels est à mettre en regard du règlement CRC 2000-06 pour analyser les divergences.

Les provisions générales et les fonds pour risques bancaires généraux, qui ne sont pas justifiés par l'existence d'un risque répondant aux critères retenus dans les normes IAS, sont inscrits en réserves consolidées lors de l'établissement du bilan d'ouverture. Les provisions documentées sont quant à elles inscrites soit en diminution de l'actif (notamment le provisionnement pour risque de crédit) soit deviennent des provisions pour risques et charges. Entre notamment dans ce dernier cas, la provision épargne-logement qui permet de couvrir le risque de déséquilibre général du système épargne-logement.

– La présentation des états financiers à partir de 2005: Le groupe Crédit agricole utilisera les formats préconisés par la recommandation CNC nº2004-R.03 du 27octobre 2004.

2. Contrôle fiscal. — La Caisse régionale a fait l'objet de la part de la direction des vérifications nationales et internationales d'une vérification complète sur les années 2001 et 2002 avec notamment une vérification des comptabilités informatisées. Une notification de redressement a été reçue avant la fin de l'exercice. Toutes les conséquences financières comprise dans cette notification ont été inscrites dans les comptes de l'exercice.

Note 2. – Principes et méthodes comptables.

A. – Principes généraux retenus.

Les états financiers de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit agricole S.A., agissant en tant qu'Organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit agricole.

Le compte de résultat présenté en première partie de cette annexe correspond au format défini par le règlement 2000-03 du CRC.

Compte tenu de la taille de ses filiales et de l'intégration de ses caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale Sud Rhône Alpes publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Note 2.1. Crédits à la clientèle. — Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement du CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées dans l'une des catégories suivantes :

— Créances restructurées : La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

– les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ;

– les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées au cours de l'exercice 2004 détenues par la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes s'élève à 2 063 milliers d'euros, dont 1 547 milliers d'euros relatifs aux crédits restructurés dans le cadre de la loi Neiertz. L'estimation qui avait été faite en 2003 d'un encours de créances restructurées de 10 047 milliers d'euros dont 5 103 milliers d'euros de crédits restructurés dans le cadre de la loi Neiertz correspondait à une estimation du stock total des créances restructurées au 31 décembre 2003. L'estimation du stock total reprenant les années antérieures à 2004 n'a pas été finalisée pour le 31 décembre 2004.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisé lors de l'enregistrement de tels prêts.

— Créances douteuses : Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

– Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;

– Lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

– S'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

— Créances douteuses non compromises : Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

— Créances douteuses compromises : Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible.

En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux (note 3.3).

La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes classe dans les créances douteuses compromises les déchus du terme et les CDL de plus d'un an provisionnés à 60 % au moins.

En revanche la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes n'a pu identifier dans les créances douteuses compromises les dépôts à vue répondant à ces critères.

Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

— Provisionnement du risque de crédit avéré : Dès lors qu'un risque de crédit avéré est un encours douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de provision. Les provisions constituées apparaissent en déduction des encours correspondant à la seule exception de celles relatives aux engagements hors bilan qui apparaissent au passif.

La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes constitue les provisions permettant de couvrir l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

Conformément aux dispositions relatives à la date d'application du règlement du CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, la Caisse régionale Sud Rhône Alpes a opté pour l'application au 1er janvier 2005 de l'application de la méthode d'actualisation des flux prévisionnels décrite au paragraphe 13 de ce règlement du CRC lors de l'évaluation de la provision.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

— Provisionnement du risque de crédit non avéré : Par ailleurs, la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés, tels que les provisions sectorielles ou encore les provisions sur encours. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux. Ainsi la provision constituée au titre des difficultés rencontrées par la filière arboricole entre dans ce cadre. Son encours s'élève au 31 décembre 2004 à 5 162 milliers d'euros.

Note 2.2. Opérations sur titres. — Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90-01 du Comité de réglementation bancaire et financière, modifié par le règlement 94-05 et le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable, ainsi que le règlement 2002-03 du CRC en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement, et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

— Titres de transaction : Il s'agit de titres acquis en vue d'en tirer une plus-value au terme d'une durée de 6 mois maximum. Lors de leur entrée dans le patrimoine, ces titres sont comptabilisés au bilan à leur valeur d'acquisition, frais et coupon couru inclus. Lors de la clôture de l'exercice ou d'un arrêté comptable, ils sont évalués au cours du jour le plus récent ; le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en charges ou en produits.

Il n'est pas constaté de prime ou de décote pour les titres à revenu fixe inscrits dans cette catégorie.

Au-delà d'une période de détention de six mois, les titres de transaction sont reclassés dans l'une des autres catégories de titres. Ce reclassement s'effectue au prix de marché du jour du transfert.

— Titres de placement : Cette catégorie concerne les titres acquis avec un objectif de détention supérieure à 6 mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne. La valeur d'inventaire est le dernier cours connu.

Les moins-values latentes à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des provisions pour dépréciation destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

– s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'Emetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une provision spécifique est constituée ;

– s'il s'agit de titres non cotés, la provision est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (note 2.1. Crédits à la clientèle - Provisionnement du risque de crédit avéré).

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée sur la durée résiduelle du titre, Pour les titres de créances négociables et les instruments du marché interbancaire, les différences sont échelonnées de façon actuarielle.

— Titres d'investissement : Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance. Les titres sont adossés en taux ou en liquidité.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement.

Conformément aux règlements nº 90-01 et 95-04 et à l'Instruction nº 94-05 de la Commission bancaire, la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes n'a pas provisionné les moins-values latentes.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe une forte probabilité que les titres soient cédés avant leur échéance ou s'il existe un risque de contrepartie.

Les titres d'investissement sont soumis aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 concernant l'identification du risque de crédit et le provisionnement des pertes avérées. A ce titre la Caisse régionale Sud Rhône Alpes n'a constaté aucun provisionnement en 2003.

— Titres de l'activité de portefeuille : Conformément au règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable, et à l'Instruction 2000-12 de la Commission bancaire, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « Investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention

d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes n'est pas concernée par cette catégorie de titres.

Note 2.3. Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme :

— Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

— Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

— Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Note 2.4. Immobilisations. — La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes applique par anticipation à compter du 1er janvier 2004 le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes applique, à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants.

L'application anticipée de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact sur l'exercice 2004.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale Sud Rhône Alpes, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 40 ans
Second œuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (linéaire ou dégressif)
Matériel spécialisé	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

Note 2.5. Conventions de garantie internes. — Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales de Crédit agricole, au profit de Crédit agricole S.A., la Caisse régionale Sud Rhône Alpes est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit agricole S.A au bénéfice des tiers, créanciers de celui-ci.

A contrario, Crédit agricole S.A. (dans le cadre de sa mission confiée par le Code monétaire et financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

Note 2.6. Engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de fin de carrière… — La Caisse régionale Sud Rhône Alpes applique à compter du 1er janvier 2004 la recommandation nº 2003-R-01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale Sud Rhône Alpes provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels sont passés immédiatement en résultat selon les principes de comptabilisation suivants :

— La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;

— Diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans ce cas sa juste valeur est considérée comme étant celle des obligations correspondantes, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Trois fonds rentrent dans les engagements en matière de retraite et indemnités de fin de carrière et sont couverts auprès de la compagnie d'assurance Predica par des contrats d'assurances éligibles.

— L'IFC couvre les indemnités de fin de carrière dont la Caisse régionale est redevable à l'égard de ses salariés à l'occasion de leur départ en retraite.

— Le régime de retraite complémentaire des cadres de direction dite « Retraite chapeau ». Sont éligibles les cadres de direction régis par la convention collective des directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, sous directeurs.

— Le Fomugei s'apparente à la « Retraite chapeau » mais pour les présidents des Caisses régionales.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements « Retraite » mais enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

Le montant des engagements de préretraites contractés dans le cadre d'accord signés avant le 1er janvier 1999 avec le personnel âgé de 55 ans et plus faisait l'objet d'une couverture par la compagnie d'assurance Predica et d'une provision de 718 milliers d'euros au 31 décembre 2003 figurant au passif du bilan. L'année 2004 solde les engagements de 1999 et la provision a été reprise intégralement.

Note 2.7. Provision pour risques sur GIE d'investissement. — Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale Sud Rhône Alpes constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale Sud Rhône Alpes au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

— Provision liée à la fusion (régime de faveur) : Une provision a été constituée lors de la fusion pour l'impôt sur les sociétés à acquitter sur les plus-values à court et à long terme relatives aux éléments amortissables reçus, pour la fraction taxable déterminée dans les conditions de l'article 102-1 de l'annexe II au Code général des impôts.

Cette provision est reprise annuellement suivant la durée moyenne pondérée des amortissements des biens apportés (sur 15 ans) ; cependant, à chaque cession d'un des biens apportés, la plus-value sera taxée et le montant de cette provision repris.

Note 2.8. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale). — D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

Elle intègre les conséquences de la contribution additionnelle de 3 % et de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

L'avoir fiscal étant supprimé à compter du 1er janvier 2005, ceux perçus au titre des dividendes encaissés en 2004 n'ont pas été imputés sur l'impôt de l'exercice dans la mesure où celui-ci sera liquidé après cette date.

La loi de finances rectificative pour 2004 prévoit la diminution progressive du taux d'impôt applicable aux cessions de titres de participation. En contrepartie, elle institue une taxe exceptionnelle de 2,5 % assise sur le montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme qui sera viré sur un autre compte de réserves, déduction faite d'un abattement de 500 000 € sur la fraction obligatoire de ce virement. Le montant de cette taxe, qui sera prélevée en priorité sur l'autre compte de réserves, est estimé au 31 décembre 2004 à 1 413 milliers d'euros.

Note 2.9. Conversion des opérations en devises. — Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF nº 89-01 et 89-02 et des Instructions 89-04 et 89-05 de la Commission bancaire, la Caisse régionale Sud Rhône Alpes a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes, du fait de l'adossement de ses opérations à Crédit agricole S.A., n'est pas exposée au risque de change.

Note 2.10. Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG). — Institué par le règlement 90-02 du CRBF, relatif aux fonds propres, ce fonds représente au 31 décembre 2004 un montant de 37 592 milliers d'euros inscrit au passif du bilan.

Ce montant correspond pour 15 578 milliers d'euros aux autres fonds pour risques bancaires généraux constitués pour des raisons de prudence eu égard aux risques inhérents à la profession bancaire et pour 22 014 milliers d'euros à la provision pour régularisation des charges et des produits d'épargne-logement. Celle-ci a fait l'objet d'un calcul selon les principes définis par le Crédit agricole S.A. et adapté à l'environnement économique de la Caisse régionale. La méthode s'appuie sur des coefficients d'utilisation des droits à prêts spécifiques d'où découle un taux de perte prévisionnelle.

Note 2.11. Instruments financiers à terme et conditionnels. — Les principes comptables appliqués sont essentiellement fonction de l'intention avec laquelle les opérations sont effectuées. Selon le règlement 99-04 du Comité

de la réglementation comptable relatif à communication financière sur les risques de marché, ces instruments font l'objet d'une classification par la Caisse régionale Sud Rhône Alpes en fonction de l'intention exprimée par l'établissement.

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

— Maintien de positions ouvertes isolées destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés *prorata temporis*. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrats font l'objet d'une provision pour risques et charges ;

— Couverture du risque de taux d'intérêt relatif à un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts ;

— Couverture de risque de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan. Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Note 2.12. Emprunts obligataires. — La Caisse régionale Sud Rhône Alpes applique, depuis le 1er janvier 2003, la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du règlement 99-07 du 24 novembre 1999.

B. – Changements de méthode et de présentation des comptes.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concerne les points suivants.

Engagement de retraite et avantages similaires. — La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes applique à compter du 1er janvier 2004 la recommandation nº 2003-R-01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'impact du changement de méthode, qui découle notamment de la mise en œuvre de la méthode des unités de crédit projetées, de l'évolution du modèle de reconstitution de carrière et de modélisation des retraites obligatoires, de l'harmonisation des taux d'actualisation (taux des OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement) et des différents paramètres conduisant au calcul de ces provisions, a été comptabilisé en déduction des capitaux propres pour un montant de 5 289 milliers d'euros.

Amortissement et dépréciation des actifs. — La Caisse régionale Sud Rhône Alpes applique à compter du 1er janvier 2004 le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact sur l'exercice 2004.

Médaille du travail. — La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes applique l'avis nº 2004-05, du 25 mars 2004, du Conseil national de la comptabilité afférant à la modification des paragraphes 300 des règlements nº 99-02, nº 99-07, nº 00-05 et nº 02-08 du CRC concernant les dispositions relatives aux médailles du travail. L'application de cet avis a conduit la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes à un changement de modalités d'estimation comptabilisé en compte de résultat.

Note 3. – Informations relatives aux postes de bilan.

Note 3.1. Répartition des créances sur les établissements de crédits par durée résiduelle :

Créances (En milliers d'euros)	Durée résiduelle							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/04	Total 31/12/03
Etablissements de crédit :								
Comptes et prêts :								
A vue	78	0	0	0	78	0	78	1 966
A terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	2 157	2 157	9	2 166	1 869
Total	78	0	0	2 157	2 235	9	2 244	3 835
Provisions							0	0
Valeurs nettes au bilan							2 244	3 835
Opérations internes au Crédit agricole :								
Comptes ordinaires	214 270	0	0	0	214 270	0	214 270	62 780
Comptes et avances à terme	68 749	107 314	231 435	253	407 751	10 712	418 463	522 174
Prêts subordonnés	0	0	0	84 200	84 200	65	84 265	84 265
Total	283 019	107 314	231 435	84 453	706 221	10 777	716 998	669 219
Provisions							0	0
Valeurs nettes au bilan							716 998	669 219

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 86 431 K€.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 23 239 K€.

Opérations internes au Crédit agricole : En matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit agricole S.A. dans le cadre des relations financières internes.

Note 3.2. Répartition des opérations avec la clientèle par durée résiduelle :

Créances (En milliers d'euros)	Durée résiduelle							
	< 3 mois	> 3 mois < 1an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/04	Total 31/12/03
Créances commerciales	17 338	0	0	0	17 338	4	17 342	16 587
Autres concours à la clientèle	859 717	839 362	2 192 128	2 119 170	6 010 377	56 175	6 066 552	5 583 699
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	877 055	839 362	2 192 128	2 119 170	6 027 715	56 179	6 083 894	5 600 2S6
Comptes ordinaires débiteurs	71 052	0	0	0	71 052	761	71 813	80 950
Provisions							113 624	119 860
Valeurs nettes au bilan							6 042 083	5 561 376

Note 3.3. Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques :

(En milliers d'euros)	Année 2004					Année 2003		
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis (1)	Provisions sur encours douteux	Dont provisions sur encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Provisions sur encours douteux
Particuliers	2 812 249	40 976	15 130	26 625	13 115	2 502 384	42 053	27 962
Autres professionnels	1 111 114	37 260	17 663	24 532	15 564	968 123	44 244	28 908
Sociétés financières	16	16	0	4	0	5	4	4
Entreprises	895 522	64 076	15 351	48 637	13 816	995 521	60 445	46 148
Collectivités publiques	830 183	1 347	25	538	25	726 391	1 044	155
Agriculteurs	471 436	21 576	9 018	12 997	8 017	457 033	25 449	16 381
Autres agents économiques	35 187	317	237	291	237	31 779	315	301
Total	6 155 707	165 568	57 424	113 624	50 774	5 681 236	173 554	119 859

(1) Encours hors DAV.

Note 3.4. Créances éligibles au refinancement de la banque centrale :

(En milliers d'euros)	Année 2004	Année 2003
Créances sur établissements de crédit	719 242	673 054
Eligibles	0	0
Non éligibles	708 456	660 444
Créances rattachées	10 786	12 610
Provisions	0	0
Créances sur la clientèle	6 042 083	5 561 376
Eligibles	0	84 807
Non éligibles	6 098 767	5 534 061
Créances rattachées	56 940	62 368
Provisions	113 624	119 860
Total net	6 761 325	6 234 430

Note 3.5. Titres de transaction, de placement, titres de l'activité de portefeuille et titres d'investissement :

(En milliers d'euros)	Année 2004					Année 2003
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total 2004	Total 2003
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	3 052
Créances rattachées	0	0	0	0	0	164
Provisions	0	0	0	0	0	0
Valeurs nettes au bilan.	0	0	0	0		3 216
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics	0	0	0	3 048	3 048	3 048
Autres Emetteurs	0	33 914	0	160 280	194 194	154 761
Créances rattachées	0	542	0	3 224	3 766	2 846
Provisions	0	1 225	0	3	1 228	1 729
Valeurs nettes au bilan.	0	33 231	0	166 549	199 780	158 926
Actions et autres titres à revenu variable	105	138 875	0	0	138 980	109 349
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
Provisions	0	1 015	0	0	1 015	3 111
Valeurs nettes au bilan.	105	137 860	0	0	137 965	106 238
Total valeurs nettes	105	171 091	0	166 549	337 745	268 380
Valeurs estimatives.		184 049		170 019	354 068	278 826

La ventilation s'entend hors actions propres.

La valeur estimative s'entend hors créances rattachées.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 13 461 K€ au 31 décembre 2004 contre 9 653 K€ au 31 décembre 2003.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 2 202 K€ au 31 décembre 2004 contre 4 796 K€ au 31 décembre 2003.

Note 3.5.1. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de Portefeuille (hors effets publics) : Ventilation par grandes catégories de contrepartie :

	Année 2004	Année 2003
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	3 129	3 128
Etablissements de crédit	182 109	145 271
Sociétés financières	144 943	109 197
Collectivités locales	0	0
Entreprises et autres clientèles	7 565	7 568
Valeurs nettes au bilan	337 746	265 164

La ventilation s'entend hors actions propres.

Note 3.5.2. Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable :

(En milliers d'euros)	Année 2004				Année 2003			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	115 849	0	0	115 849	92 890	3 052	0	95 942
Titres non cotés (1)	81 394	0	138 980	220 374	64 919	0	109 349	174 268

(En milliers d'euros)	Année 2004				Année 2003			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Créances rattachées	3 767	0	0	3 767	2 845	164	0	3 009
Provisions	1 228	0	1 015	2 243	1 729	0	3 111	4 840
Valeurs nettes au bilan	199 782	0	137 965	337 747	158 925	3 216	106 238	268 379

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

— OPCVM français : 137 831 K€ ;

— OPCVM étrangers : 0 K€ ;

— Dont OPCVM de capitalisation : 137 831 K€.

Note 3.5.3. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/04	Total 31/12/03
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 000	8 623	80 282	106 339	197 244	3 767	201 011	160 654
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	0	0	3 216
Provisions							1 228	1 729
Valeurs nettes au bilan							199 783	162 141

Note 3.6. Tableau des titres de participation et de filiales (en milliers d'euros) :

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties	Résultat	Année
				Brute	Nette			
I. Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Caisse régionale :								
A. Titres de participation détenus dans des établissements de crédit								
B. Autres parts dans les entreprises liées :								
Valpeyrouse S.C.I.	1 520	99	99,90	1 523	1 523	0	156	2003
C. Autres titres de participation :								
S.A.S. Rue La Boétie	1 549 951	7 653 953	2,94	279 055	279 055	8 826	419 470	2004
S.A.S. Sacam Développement	763 051	– 17 367	2,95	22 477	22 477	6 649	26 943	2004
SNC Crédit agricole Titres	15 245	19 461	2,55	1 483	1483	0	1 340	2003
S.A. Defitech	1 050	3 240	33,34	1 955	867	0	20	2003
S.A.S. Monecam Finances	2 782	63	34, 00	901	901	0	55	2003
S.A.S. Sacam Fireca	74 700	– 12 496	2,79	2 080	1 480	0	– 9 087	2004
II. Participations dont la valeur d'inventaire est < à 1 % du capital de la Caisse régionale :								
Participations ds les établissements de crédit				0	0	0		
Autres parts dans les entreprises liées				1 045	666	5 999		
Autres titres de participation				5 521	3 962	323		
Total part dans les entreprises liées et participations				316 040	312 414	21 797		

Note 3.6.1. Valeur estimative des titres de participation et de filiales :

(En milliers d'euros)	Année 2004	Année 2003
	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Parts dans les entreprises liées :		
Titres non cotés	2 568	2 568
Titres cotés		0
Avances consolidables	5 999	9 140
Créances rattachées		0
Provisions	379	379
Sous-total parts dans les entreprises liées	8 188	11 329
Valeur estimative	8 751	11 499
Titres de participations :		
Titres non cotés	328 948	333 860
Titres cotés	0	0
Avances consolidables	323	1 689
Créances rattachées	215	392
Provisions	3 248	1 868
Sous-total titres de participation	326 238	334 073

(En milliers d'euros)	Année 2004	Année 2003
	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Valeur estimative	550 941	473 514
Autres immobilisations financières :		
Titres non cotés	4	4
Titres cotés	0	0
Avances consolidables	6 998	13 989
Créances rattachées	199	153
Provisions	0	1 909
Sous-total autres titres détenus à long terme	7 201	12 237
Valeur estimative	7 201	12 237
Total valeur nette	341 627	357 639
Total valeur estimative	566 893	497 250

Note 3.7. Variation de l'actif immobilisé :

Rubriques (En milliers d'euros)	Montant 2004				
	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Valeur à la fin de l'exercice
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes.	2 568	0	0	0	2 568
Avances en comptes courants d'associés.	9 140	101	3 242	0	5 999
Provisions	379	0	0	0	379
Titres de participation :					
Valeurs brutes.	308 699	5 037	263	0	313 473
Avances en comptes courants d'associés.	1 689	25	1 391	0	323
Avances ou prêts destinés à capitalisation.	25 160	8 912	18 597	0	15 475
Provisions	1 868	1 511	131	0	3 248
Autres titres détenus à long terme :					
Valeurs brutes.	4	0	0	0	4
Avances en comptes courants d'associés.	13 989	40	7 031	0	6 998
Provisions	1 909	5	1 914	0	0
Créances rattachées	545	414	545	0	414
Valeurs nettes au bilan.	357 638	13 013	29 024	0	341 627
Immobilisations corporelles :					
Valeurs brutes.	193 067	18 295	13 679	0	197 683
Amortissements et provisions	88 531	14 124	6 844	0	95 812
Immobilisations incorporelles :					
Valeurs brutes.	10 607	974	43	0	11 538
Amortissements et provisions	7 904	1 559	110	0	9 353
Valeurs nettes au bilan.	107 239	3 586	6 768	0	104 056

Note 3.8. Les autres actifs et comptes de régularisation :

Rubriques (En milliers d'euros)	Montant 2004	Montant 2003
Autres actifs (1)	57 922	44 073
Instruments conditionnels achetés	667	785
Comptes de stock et emplois divers.	176	184
Comptes de règlement.	2 199	38
Débiteurs divers	54 653	42 843
Capital souscrit non versé	0	0
Actions propres.	227	223
Comptes de régularisation.	132 433	170 699
Comptes d'encaissement et de transfert (1).	66 962	94 250
Comptes d'ajustement et comptes d'écart.	0	0
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	1 952	0
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	62 220	75 533
Charges à répartir	419	460
Autres comptes de régularisation.	880	456
Valeurs nettes au bilan	190 355	214 772

(1) Les montants sont indiqués en net et incluent les créances rattachées.

Note 3.9. Les provisions inscrites en déduction de l'actif :

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/03	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Solde au 31/12/04
Provisions déduites de l'actif :					
Sur interbancaire.	0	0	0	0	
Sur créances clientèle	119 860	95 781	102 017	0	113 624
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	4 840	1 557	4 153	0	2 244
Sur participations et autres titres détenus à long terme	4 156	1 516	2 045	0	3 627
Autres provisions.	1 328	374	765	0	937
Total des provisions - Actif	130 184	99 228	108 980	0	120 432

Note 3.10. Répartition des dettes envers les établissements de crédit par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total 2004	Total 2003
Etablissements de crédit :						
Comptes et emprunts :						
A vue	1 528	0	0	0	1 528	689
A terme	0	2 157	0	0	2 157	1 863
Valeurs données en pension						0
Total en principal	1 528	2 157	0	0	3 685	2 552
Dettes rattachées		7	0	0	7	131
Valeurs au bilan	1 528	2 164	0	0	3 692	2 683
Opérations internes au Crédit agricole :						
Comptes ordinaires	22 096	0	0	0	22 096	18 804
Comptes et avances à terme	731 697	1 196 635	1 461 260	1 372 511	4 762 103	4 359 102
Total en principal	753 793	1 196 635	1 461 260	1 372 511	4 784 199	4 377 906
Dettes rattachées	4 034	0	0	0	4 034	144
Valeurs au bilan	757 827	1 196 635	1 461 260	1 372 511	4 788 233	4 378 050

Opérations internes au Crédit agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (cf. Cadre juridique et financier).

Note 3.11. Répartition des comptes créditeurs à la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2004	Total 2003
Comptes ordinaires créditeurs	1 897 735	0	0	0	1 897 735	101	1 897 836	1 799 265
Comptes d'épargne à régime spécial :								
A vue	33 240	0	0	0	33 240	0	33 240	28 376
A terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes créd. à terme	21 304	3 905	3 631	706	29 546	1 115	30 661	43 233
Valeurs au bilan	1 952 279	3 905	3 631	706	1 960 521	1 216	1 961 737	1 870 874

Note 3.12. Comptes créditeurs de la clientèle par agents économiques :

(En milliers d'euros)	Année 2004	Année 2003
Particuliers	1 188 764	1 017 722
Agriculteurs	154 054	213 029
Autres professionnels	135 534	180 190
Sociétés financières	5 889	674
Entreprises	388 510	375 050
Collectivités publiques	1 249	1 866
Autres agents économiques	87 738	82 343
Total	1 961 738	1 870 874

Note 3.13. Répartition des dettes représentées par un titre par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	< 3 mois	> 3 < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2004	Total 2003
Bons de caisse	199	85	0	0	284	3	287	1 119
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables	17 312	5 050	0	0	22 362	52	22 414	28 935
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs au bilan	17 511	5 135	0	0	22 646	55	22 701	30 054

Note 3.14. Les autres passifs et comptes de régularisation :

(En milliers d'euros)	Montant 2004	Montant 2003
Autres passifs (1)	69 452	63 919
Opérations de contrepartie (titres de transactions)	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
Instruments conditionnels vendus	91	267
Comptes de règlement	271	229
Créditeurs divers	68 035	58 588
Versements restant à effectuer sur titres	1 055	4 835
Comptes de régularisation	68 627	65 263
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	13 926	14 709
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	8 383	0
Produits constatés d'avance et charges à payer	42 619	43 639
Autres comptes de régularisation	3 699	6 917
Valeurs au bilan	138 079	129 182

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.
(2) Les montants sont indiqués en net.

Note 3.15. Provisions pour risques et charges :

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/03	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/04
Provisions pour indemnités de départ à la retraite, congés de fin de carrières et préretraites (avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies)	718	9 979	15 526	460	5 289	0
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	223	345	0	177	0	391
Provisions pour risques fiscaux (1)	14 262	709	322	697	0	13 952
Provisions pour impôts (2)	8 733	5	5 695	1	0	3 042
Provision sectorielle arboriculture	3 420	1 742	0	0	0	5 162
Autres provisions pour risques et charges (3)	9 025	1 446	417	1 207	– 1	8 846
Valeurs au bilan	36 381	14 226	21 960	2 542	5 288	31 393

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Comprend notamment les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

(3) Comprend les provisions pour risques opérationnels. Cette provision est entre autre destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

Note 3.16. Engagements sociaux : Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies :

— Définitions : Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes applique les modalité pratiques d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des engagements de retraite et avantages similaires telles que définies par l'ensemble du groupe Crédit agricole.

La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes applique la recommandation nº 2003-R-01 du 1er avril 2003 reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes ayant couvert ses engagements par une police d'assurance éligible auprès de Predica, cette dernière a fourni les éléments chiffrés permettant de servir les tableaux ci-après.

— Variations de la dette actuarielle :

(En milliers d'euros)	N	N – 1
Dette actuarielle au 31 décembre 2003		23 167
Coût des services rendus sur la période	1 008	
Effet de l'actualisation	1 161	
Cotisations de l'employé	0	
Modification/Réduction/Liquidation de plan.	0	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	
Indemnités de cessation d'activité	0	
Prestations versées	– 500	
(Gains)/Pertes actuariels	726	
Dette actuarielle au 31 décembre 2004	25 562	

— Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat :

(En milliers d'euros)	N	N – 1
Coût des services rendus sur l'exercice	1 008	
Effet de l'actualisation	1 161	
Rendement attendu des actifs sur la période.	– 690	
Amortissement du coût des services passés	0	
Amortissement des gains/(Pertes) actuariels.	619	
Gains/(Pertes) sur les réductions et liquidations	0	
Gains/(Pertes) sur la limitation de surplus	0	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 098	

— Variations de juste valeur des actifs des régimes :

(En milliers d'euros)	N	N – 1
Juste valeur des actifs/Droits à remboursement au 31 décembre 2003		17 987
Rendement attendu des actifs	690	
Gains/(Pertes) actuariels sur les actifs du régime	106	
Cotisations de l'employeur	7 490	
Cotisations de l'employé	0	
Modification/Réduction/Liquidation de plan.	0	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	– 134	
Indemnités de cessation d'activité	0	
Prestations versées	– 500	
Juste valeur des actifs/Droits à remboursement au 31 décembre 2004	25 640	

— Composition des actifs des régimes : La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes précise que les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

– Définition : Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée (*) à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

a) peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;

b) sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restitués à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que :

i) les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ; ou

ii) les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

(*) Des parties sont considérées être liées si une partie peut contrôler l'autre partie ou exercer une influence notable sur l'autre partie lors de la prise de décisions financières et opérationnelles.

— Variations de la provision :

(En milliers d'euros)	N	N – 1
(Provisions)/Actifs au 31 décembre 2003		– 5 180
Cotisations de l'employeur	7 490	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	– 134	
Paiements directs de l'employeur	0	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	– 2 098	
(Provisions)/Actif au 31 décembre 2004	78	

— Rendement des actifs des régimes : Hypothèses actuarielles utilisées :

– Les taux d'actualisation – 5,34 % IFC – 4,70 % Retraite Chapeau – 4,65 % Fomugei ;

– Les taux de rendement attendus des actifs du régime 4,30 % ;

– Les taux attendus d'augmentation des salaires - > 30 ans : 4 % - < 30 ; 50 > : 3 % - > 50 ans : 2,5 % ;

– Table de mortalité Insee 98 F.

Note 3.17. Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Montant 2004	Montant 2003
Dettes subordonnées à terme	1 624	0	50 137	63 294	115 055	117 429
Emprunts participatifs	1 143	0	915		2 058	2 058
Autres emprunts subordonnés à terme	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0	0	0	0	0
C/C bloqués des caisses locales	0	0	17 869	12 375	30 244	31 134
Dettes rattachées	0	0	0	0	1 838	1 735
Valeurs au bilan	2 767	0	68 921	75 669	149 195	152 356

Note 3.18. Fonds pour risques bancaires généraux :

(En milliers d'euros)	2004	2003
Epargne logement	22 014	22 359
Autres FRBG	15 578	15 578
Valeurs au bilan	37 592	37 937

Note 3.19. Variation des fonds propres (avant répartition du résultat de l'exercice 2004) :

(En milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03	Variation 2004/2003
Parts sociales (1)	40 412	40 412	
CCI (2)	12 581	12 581	
CCA (3)	17 665	17 665	
Total capital	70 658	70 658	
Primes d'émission CCI	22 753	22 753	
Primes d'émission CCA	120 061	120 061	
Primes et écarts de fusion	47 516	47 516	
Réserve légale	242 997	209 492	33 505
Réserves statutaires et contractuelles	86 717	47 430	39 287
Autres réserves	62 094	90 212	– 28 118
Report à nouveau	– 5 289	0	– 5 289
Ecart de réévaluation	29	29	
Résultat de l'exercice net avant distribution	63 623	52 861	10 762
Total capitaux propres	711 159	661 012	50 147

(En milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03	Variation 2004/2003
Fonds pour risques bancaires généraux	37 592	37 938	– 346
Dettes subordonnées	149 194	152 357	– 3 163
Dépôt de garantie à caractère mutuel	7	7	
Total des fonds propres	897 952	851 314	46 638

(1) Le nombre de parts sociales est de 2 649 994.

(2) Le nombre de CCI est de 825 000 (dont 2 022 détenus en propre par la Caisse régionale).

(3) Le nombre de CCA est de 1 158 331 ; ils sont intégralement souscrits par Crédit agricole S.A.

Note 4. – Informations relatives au hors bilan et opérations assimilées.

Note 4.1. Opérations à terme en devises non dénouées :

Opérations de change (En milliers d'euros)	2004		2003	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises	0	0	0	0
Euros	0	0	0	0
Opérations de change à terme	15 959	15 953	9 857	9 850
Devises	7 733	7 733	4 713	4 713
Euros	8 226	8 220	5 144	5 137
Total	15 959	15 953	9 857	9 850

Note 4.2. Opérations sur instruments financiers à terme :

Type d'opération (En milliers d'euros)	2004					2003
	Opérations de couverture		Opérations autres que couvertures		Total 2004	Total 2005
	Sur marchés organisés	De gré à gré	Sur marchés organisés	De gré à gré		
Contrat d'échange de taux d'intérêt :						
Swaps de taux prêteur		1 245 052		0	1 245 052	1 866 107
Swaps de taux emprunteur		184 282		6 098	190 380	374 690
Options sur swap de taux prêteur		14 000		0	14 000	15 000
Options sur swap de taux emprunteur		0		0	0	0
FRA		0		0	0	0
Total		1 443 334		6 098	1 449 432	2 255 797
Autres opérations sur instruments financiers :						
Achats	0	23 656	0	0	23 656	71 234
Instruments de taux d'intérêt à terme ferme	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme conditionnel	0	17 207	0	0	17 207	52 068
Instruments de taux de change à terme ferme	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux change à terme conditionnel	0	6 449	0	0	6 449	19 166
Autres instruments à terme ferme	0	0	0	0	0	0
Autres instruments à terme conditionnel	0	0	0	0	0	0
Ventes	0	33 391	0	0	33 391	84 423
Instruments de taux d'intérêt à terme ferme	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme conditionnel	0	26 942	0	0	26 942	65 257
Instruments de taux de change à terme ferme	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux de change conditionnel	0	6 449	0	0	6 449	19 166
Autres instruments à terme ferme	0	0	0	0	0	0
Autres instruments à terme conditionnel	0	0	0	0	0	0
Total achat/Prêteurs	0	1 282 708	0	0	1 282 708	1 952 341
Total ventes/Emprunteurs		217 673		6 098	223 771	459 113

Note 4.3. Opérations sur instruments financiers à terme - Répartition par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	Total			Dont opérations effectuées de gré à gré		
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats d'échange de taux d'intérêt : total	262 054	875 259	312 119	262 054	875 259	312 119
Swap de taux prêteur	214 458	743 937	286 657	214 458	743 937	286 657
Swap de taux emprunteur	33 596	131 322	25 462	33 596	131 322	25 462
Options sur swap de taux prêteur	14 000	0	0	14 000	0	0
Options sur swap de taux emprunteur	0	0	0	0	0	0
FRA	0	0	0	0	0	0
Achats	20 536	1 838	1 282	20 536	1 838	1 282
Instruments de taux d'intérêt terme ferme	0	0	0	0	0	0
Caps, floors, collars	14 087	1 838	1 282	14 087	1 838	1 282
Instruments de taux d'intérêt terme conditionnel	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux de change terme ferme	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux de change terme conditionnel	6 449	0	0	6 449	0	0
Ventes	11 472	6 613	15 306	11 472	6 613	15 306
Instruments de taux d'intérêt terme ferme	0	0	0	0	0	0
Caps, floors, collars	5 023	6 613	15 306	5 023	6 613	15 306

(En milliers d'euros)	Total			Dont opérations effectuées de gré à gré		
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Instruments de taux d'intérêt terme conditionnel	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux de change terme ferme	0	0	0	0	0	0
Instruments de taux de change terme conditionnel	6 449	0	0	6 449	0	0
Total Achats/ Prêteurs	248 994	745 775	287 939	248 994	745 775	287 939
Total Ventes/ Emprunteurs	45 068	137 935	40 768	45 068	137 935	40 768
Opérations de change à terme	31 911	0	0	31 911	0	0
Total général	325 973	883 710	328 707	325 973	883 710	328 707

Aucune opération n'a été effectuée sur des marchés organisés et associés.

Note 4.4. Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés :

— Cadre général : Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse régionale Sud Rhône Alpes. Il ne concerne que les opérations hors groupe c'est-à-dire hors CA S.A., les autres CR, Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole Asset Management, BFT, BGPI, Sofinco… Il est apprécié par le coût de remplacement et le risque potentiel futur.

Les contreparties autorisées dans le cadre de la gestion de la Caisse régionale sont conformes aux recommandations du Crédit agricole S.A qui prennent en compte :

– la nature de l'activité de la contrepartie ;

– la notation interne du groupe Crédit agricole ;

– le niveau des fonds propres de la Caisse régionale.

La politique de la Caisse régionale est de limiter le nombre de contreparties aux intervenants majeurs de la place financière. Chaque nouvelle relation est soumise à l'arbitrage de la direction générale.

— Les instruments dérivés : Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est mesuré par la valeur de remplacement de ces instruments et par l'ajout d'un facteur de majoration appelé Add-On réglementaire tenant compte de la durée résiduelle des contrats.

Note 5. – Informations relatives au compte de résultat.

Note 5.1. Produits nets d'intérêts et revenus assimilés :

(En milliers d'euros)	2004	2003
Produits d'intérêts :		
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 359	1 781
Sur opérations internes au Crédit agricole	31 526	37 021
Sur opérations avec la clientèle	278 383	281 142
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 5.1.1)	9 130	6 002
Autres intérêts et produits assimilés	18 193	15 423
Charges d'intérêts :		
Sur opérations avec les établissements de crédit	6 287	5 635
Sur opérations internes au Crédit agricole	166 174	188 094
Sur opérations avec la clientèle	5 015	5 214
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 274	1 177
Autres intérêts et charges assimilées		0
Total produits nets d'intérêt et revenus assimilés	159 841	141 249

Note 5.1.1. Revenus des titres à revenus fixes (en milliers d'euros) :

Titres à revenus fixes	2004	2003
Titres de placement	798	1 574
Titres de l'activité portefeuille	0	0
Titres d'investissement	8 333	4 425
Parts dans les entreprises liées	0	0
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	0	0
Codevi	0	0
Opérations diverses sur titres	0	3
Revenus des titres à revenus fixes	9 131	6 002

Note 5.2. Revenus des titres à revenu variable (en milliers d'euros) :

Titres à revenus variables	2004	2003
Titres de placement	39	54
Titres de l'activité portefeuille	0	0
Titres d'investissement	0	0
Parts dans les entreprises liées	744	854
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	14 202	13 581
Actions propres	5	0
Codevi	0	0
Opérations diverses sur titres	0	0
Revenus des titres à revenus variables	14 990	14 489

Note 5.3. Produit net des commissions :

Type de commissions (En milliers d'euros)	2004			2003		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	170	17	153	290	43	247
Sur opérations internes au Crédit agricole	21 283	5 514	15 769	36 154	4 710	31 444
Sur opérations avec la clientèle	27 907	229	27 678	26 850	366	26 484
Sur opérations sur titres	0	59	– 59	0	0	0
Sur opérations de change	196	0	196	199	0	199
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	0	0	0	0	0	0
Sur prestations de services financiers (1)	72 632	9 287	63 345	66 760	9 297	57 463
Total	122 188	15 106	107 082	130 253	14 416	115 837

(1) Dont prestations d'assurances vie 13 518 (12 670 en 2003).

Note 5.4. Solde des opérations sur portefeuille de négociation :

(En milliers d'euros)	2004	2003
Solde des opérations sur titres de transaction	121	6
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	– 3 204	– 4 970
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	18	67
Solde des opérations sur portefeuille de négociation	– 3 065	– 4 897

Note 5.5. Solde des opérations sur titres de placement (en milliers d'euros) :

Titres de placement	Montant 2004	Montant 2003
Dotations aux provisions	1 557	3 142
Reprises de provisions	4 150	4 627
Dotation ou reprise nette aux provisions	2 593	1 485
Plus-values de cession réalisées	2 085	3 083

Titres de placement	Montant 2004	Montant 2003
Moins-values de cession réalisées	1 967	100
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	118	2 983
Frais d'acquisition	3	0
Solde des opérations sur titres de placement	2 708	4 468

Note 5.6. Autres produits et charges d'exploitation bancaire :

Libellé (En milliers d'euros)	2004		2003	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Autres produits d'exploitation bancaire		24 074		24 102
Quote-part des opérations bancaires faites en commun		226		138
Charges d'exploitation bancaires refacturées		0		0
Transfert de charges d'exploitation bancaire		0		310
Produits divers d'exploitation bancaire		21 330		21 496
Quote-part des opérations faites en commun		598		166
Produits accessoires		1 919		1 992
Reprises de provisions pour risques et charges		0		0
Autres charges d'exploitation bancaire	1 056		1 922	
Quote-part des opérations bancaires faites en commun	101		123	
Produits bancaires rétrocédés	0		0	
Charges diverses d'exploitation bancaire	893		1 732	
Quote-part des opérations faites en commun	61		68	
Dotations aux provisions pour risques et charges	0		0	

Note 5.7. Charges générales d'exploitation :
Note 5.7.1. Frais de personnel (en milliers d'euros) :

Frais de personnel	Montant 2004	Montant 2003
Salaires et traitements (1)	56 892	57 012
Charges sociales	30 225	27 718
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	8 433	6 488
Intéressement	7 202	6 337
Participation	3 614	2 649
Impôts et taxes sur rémunérations	6 814	6 938
Transfert de charges	– 701	– 1 856
Total des frais de personnel	104 046	98 798

(1) Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste « Salaires et traitements ».

Note 5.7.2. Autres frais administratifs (en milliers d'euros) :

Autres frais administratifs	Montant 2004	Montant 2003
Impôts et taxes	5 611	4 626
Services extérieurs	72 440	75 422
Autres frais administratifs	– 285	– 1 952
Transfert de charges	– 7 690	– 2 219
Total des frais administratifs	70 076	75 877

Note 5.8. Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité) :

Catégories de personnel	2004	2003
Cadres	413	414
Techniciens, animateurs d'unité	849	838
Employés	562	595
Total	1 824	1 847

Le montant global des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2004 aux membres des organes d'administration et de direction s'élève à 1 586 K€.

Note 5.9. Coût du risque. — Ce poste comprend les dotations et reprises de provision pour dépréciation des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'Emetteur), les provisions sur engagement hors bilan, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de provisions sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes, à l'exception des provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupération sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses qui sont classées en produit net bancaire.

Pour les titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et pour les instruments financiers à terme, le coût du risque de contrepartie est porté directement dans les postes enregistrant les gains et les pertes sur ces portefeuilles, sauf en cas de risque de défaillance avéré de la contrepartie où cette composante peut être effectivement isolée et où les mouvements de provision sur risque de contrepartie sont alors inscrits en coût du risque.

(En milliers d'euros)	Montant 2004	Montant 2003
Dotations aux provisions	90 032	108 328
Provisions sur créances douteuses	89 664	105 333
Autres provisions	368	2 995
Reprises de provisions	90 104	108 690
Reprises de provisions sur créances douteuses	89 312	106 004
Autres reprises de provisions	792	2 686
Variation des provisions	– 72	– 362
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables non provisionnées	1 155	550
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables provisionnées	11 004	19 232
Récupération sur créances amorties	1 007	733
Coût du risque	11 080	18 687

Note 5.10. Résultat net sur actifs immobilisés :

(En milliers d'euros)	Montant 2004	Montant 2003
Immobilisations financières :		
Dotations aux provisions :		
Sur titres d'investissement		0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 516	611
Reprise de provisions :		
Sur titres d'investissement	3	3
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 045	128
Dotation ou reprise nette aux provisions :		
Sur titres d'investissement	3	3
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	529	– 483
Plus-values de cessions réalisées :		
Sur titres d'investissement		0
Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme	214	210
Moins-values de cessions réalisées :		
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme	1 427	33
Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	35
Solde des plus et moins-values de cession :		
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme	– 1 213	142

(En milliers d'euros)	Montant 2004	Montant 2003
Solde en perte ou en bénéfice	– 681	– 338
Immobilisations corporelles et incorporelles :		
Plus-values de cession	85	825
Moins-value de cession	518	896
Solde en perte ou en bénéfice	– 433	– 71
Résultat net sur immobilisations	– 1 114	– 409

Note 5.11. Charges et produits exceptionnels :

(En milliers d'euros)	Dotations provisions charges exceptionnelles	Reprises provisions charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Primes et incidents d'assurance		5 289	5 289	
Préretraite et assimilé		718	258	
Restructuration des SCT		0	19	
Total		6 007	5 566	

Note 5.12. Impôt sur les bénéfices. — Il n'est pas comptabilisé d'impôts différés dans les comptes individuels à l'exception des provisions pour risques sur GIE d'investissement (cf. § 2.7).

Les provisions pour risques fiscaux sont incluses dans cette rubrique.

(En milliers d'euros)	Année 2004
Impôt sur les bénéfices	45 637
Dotations aux provisions pour impôts (IS)	5
Reprise de provisions pour impôts (IS)	5 793
Total	39 849

Note 6. – Autres informations.

Note 6.1. Projet d'affectation du résultat :

(En milliers d'euros)	Résultat à affecter	Affectation des excédents	
		Conservés	Distribués
Résultat net	63 623		
Report à nouveau : changement de méthode	5 289		
Intérêts aux parts aux CL			1 404
Dividendes aux CCI			3 118
Dividendes aux CCA détenus par CA S.A.			4 378
Réserve légale		37 074	
Autres réserves		12 359	
Total	58 333	49 433	8 900

Note 6.2. Publicité des honoraires des commissaires aux comptes :

(En milliers d'euros)	Cabinet Ernst & Young	Cabinet Fidurel
Audit :		
Commissariat aux comptes, certification, examen de comptes individuels et consolidés	153	39
Missions accessoires		
Autres prestations :		
Juridique, fiscale et sociale		
Technologie de l'information		
Autres		
Total	153	39

IV. — **Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

— le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel Sud Rhône Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la justification de nos appréciations ;

— les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.B. de l'annexe relative aux changements de méthodes comptables intervenus en 2004.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1. Changements de méthodes comptables :

— Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2.B. de l'annexe, des changements comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes suivis par votre caisse, nous nous sommes assurés de la correcte prise en compte de ces changements et de la présentation qui en a été faite.

2. Estimations comptables :

— Comme indiqué dans la note 2.A. de l'annexe, la Caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques, et leur couverture par des provisions à l'actif ou au passif du bilan.

— La Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation, comme indiqué dans la note 2.A. de l'annexe, ainsi que sur le risque opérationnel. Nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Valence et Lyon, le 21 février 2005.

Les commissaires aux comptes :

Fidurel : GÉRARD FOUREL ; Ernst & Young Audit : PHILIPPE DUCHÊNE.

B. — Comptes consolidés.

I. — **Bilan consolidé au 31 décembre 2004.**
(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	2004	2003
Opérations interbancaires et assimilées		111 451	124 501
Caisse, banques centrales, C.C.P.		108 681	116 079

Actif	Notes	2004	2003
Effets publics et valeurs assimilées	3.4		3 215
Créances sur les établissements de crédit	3.1	2 770	5 207
Opérations internes au Crédit agricole	3.1	716 998	669 219
Comptes ordinaires		214 270	62 780
Comptes et avances à terme		502 728	606 439
Opérations avec la clientèle	3.2 et 3.3	6 042 083	5 561 377
Créances commerciales		17 171	16 291
Autres concours à la clientèle		5 967 709	5 481 651
Comptes ordinaires débiteurs		57 203	63 435
Opérations de crédit-bail et assimilées		0	0
Opérations sur titres	3.4	337 972	265 387
Obligations et autres titres à revenu fixe		199 780	158 925
Actions et autres titres à revenu variable		138 192	106 462
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres	3.5	341 119	356 919
Participations, parts dans les entreprises liées mises en équivalence			0
Immobilisations corporelles et incorporelles	3.5	99 661	100 429
Immobilisations incorporelles		3 175	3 892
Immobilisations corporelles		96 487	96 538
Ecarts d'acquisition		0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	3.6	206 827	220 612
Autres actifs		58 641	44 194
Comptes de régularisation		148 186	176 418
Total actif		7 856 110	7 298 445

Passif	Notes	2004	2003
Opérations interbancaires et assimilées	3.8	3 691	2 683
Banques centrales, C.C.P.			0
Dettes envers les établissements de crédit		3 691	2 683
Opération internes au Crédit agricole	3.9	4 765 109	4 355 948
Comptes ordinaires		58	2 008
Comptes et avances à terme		4 765 051	4 353 940
Opérations avec les clients	3.8 et 3.10	1 960 804	1 867 049
Comptes d'épargne à régime spécial		33 240	28 376
Dont à vue		33 240	28 376
Dont à terme			
Autres dettes		1 927 564	1 838 673
Dont à vue		1 896 903	1 795 441
Dont à terme		30 661	43 232
Dettes représentées par un titre	3.11	22 701	30 054
Bons de caisse		287	1 119
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		22 414	28 935
Emprunts obligataires		0	0
Autres dettes représentées par un titre		0	0
Comptes de régularisation et passifs divers	3.12	145 016	134 983
Autres passifs		74 522	67 424
Comptes de régularisation		70 495	67 558

Passif	Notes	2004	2003
Ecarts d'acquisition		0	0
Provisions pour risques et charges		28 352	27 704
Dettes subordonnées		118 950	121 222
Dépôts de garantie à caractère mutuel		0	0
Dettes subordonnées		118 950	121 222
Fonds pour risques bancaires généraux		37 592	37 937
Intérêts minoritaires		1	2
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	5	773 895	720 863
Capital souscrit		100 474	100 598
Primes d'émission		190 330	190 330
Subventions à amortir			
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différence sur mises en équivalence		417 449	369 771
Résultat de l'exercice (+/–)		65 642	60 163
Total passif		7 856 110	7 298 445

Hors bilan	2004	2003
1°) Engagements donnés :		
Engagements de financement	1 230 540	1 198 756
Engagements en faveur d'établissements de crédit	145 714	133 000
Engagements internes au Crédit agricole		
Engagements en faveur de la clientèle	1 084 736	1 065 756
Engagements de garantie	358 786	230 053
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	16 283	411
Engagements internes au Crédit agricole		
Engagements d'ordre de la clientèle	342 503	229 642
Engagements sur titres	1 632	4 846
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Titres à livrer au Crédit agricole		
Autres engagements donnés	1 632	4 846
2°) Engagements reçus :		
Engagements de financement	3 314	50 832
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 314	50 832
Engagements internes au Crédit agricole		
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	1 234 360	957 507
Engagements reçus d'établissements de crédit	289 297	179 947
Engagements internes au Crédit agricole		
Engagements reçus de la clientèle	945 063	777 560
Engagements sur titres	1 632	4 846
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Titres à livrer au Crédit agricole		
Autres engagements reçus	1 632	4 846

II. — **Compte de résultat consolidé.**
(En milliers d'euros.)

	Notes	2004	2003
Intérêts et produits assimilés	4.1	338 591	341 370
Intérêts et charges assimilées	4.1	– 176 801	– 197 911
Revenus des titres à revenu variable	4.2	14 348	13 769

	Notes	2004	2003
Commissions (produits) . . .	4.3	122 188	130 252
Commissions (charges). . . .		– 14 972	– 14 290
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (+/–)		– 3 064	– 4 895
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (+/–).		2 708	4 468
Autres produits d'exploitation.		37 971	38 802
Autres charges d'exploitation.		– 1 061	– 1 998
Produit net bancaire		319 908	309 567
Charges générales de fonctionnement	4.5	– 185 537	– 186 663
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles.		– 17 689	– 17 366
Résultat brut d'exploitation.		116 681	105 537
Coût du risque (+/–).	4.6	– 11 078	– 18 682
Résultat d'exploitation		105 603	86 855
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence (+/–)		0	0
Résultat net sur actifs immobilisés (+/–)		– 1 044	– 410
Résultat courant avant impôt		104 560	86 445
Résultat net exceptionnel (+/–).		466	– 208
Impôt sur les bénéfices. . . .	4.7	– 39 729	– 26 261
Amortissements des écarts d'acquisition.			0
Dotations /Reprises aux fonds pour risques bancaires généraux (+/–).		345	187
Résultat net		65 641	60 163
Intérêts minoritaires		1	0
Résultat net - Part du groupe.		65 642	60 163

III. — **Annexe aux comptes consolidés.**

Note 1. – Principes, périmètre et méthodes de consolidation.

L'annexe aux comptes consolidés ne reprend pas l'ensemble des éléments figurants dans l'annexe aux comptes individuels mais seulement les données significatives.

Note 1.1. Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

— Engagements de retraite et avantages similaires : La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes applique à compter du 1er janvier 2004 la recommandation nº 2003-R-01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'impact du changement de méthode, qui découle notamment de la mise en œuvre de la méthode des unités de crédit projetées, de l'évolution du modèle de reconstitution de carrière et de modélisation des retraites obligatoires, de l'harmonisation des taux d'actualisation (taux des OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement) et des différents paramètres conduisant au calcul de ces provisions, a été comptabilisé en déduction des capitaux propres (report à nouveau) pour 3 415 milliers d'euros.

— Amortissement et dépréciation des actifs : La Caisse régionale Sud Rhône Alpes applique à compter du 1er janvier 2004 le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact sur l'exercice 2004.

— Médaille du travail : La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes applique l'avis nº 2004-05, du 25 mars 2004, du Conseil national de la comptabilité afférant à la modification des paragraphes 300 des règlements nº 99-02, nº 99-07, nº 00-05 et nº 02-08 du CRC concernant les dispositions relatives aux médailles du travail.

L'application de cet avis a conduit la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes à un changement de modalités d'estimation comptabilisé en compte de résultat.

Note 1.2. Principes de consolidation. — Depuis les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000, le groupe Crédit agricole applique le règlement nº 99-07 du Comité de la réglementation comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

De plus, le groupe Crédit agricole respecte la totalité des dispositions du règlement 2000-04 du Comité de la réglementation comptable relatif aux documents de synthèse consolidés des établissements de crédit, dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2001.

En application des dispositions de ces règlements, les principes suivants ont été retenus :

La notion d'impôts différés est sensiblement élargie, ceux-ci devant être constatés dès lors qu'une différence temporaire est constatée, sans qu'il soit tenu compte du caractère probable ou non de la réalisation de la charge correspondante.

Les entités créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations bancaires ou financières pour le compte de la société-mère (entités « ad hoc ») doivent, en principe, si la société-mère en détient le contrôle exclusif, être consolidées par intégration globale. Il n'existe plus d'entité de ce type au 31 décembre 2004.

Note 1.3. Périmètre de consolidation. — La définition du seuil de signification justifiant l'entrée d'une participation dans le périmètre de consolidation a été précisée, dans le groupe Crédit agricole, en accord avec les dispositions du règlement 99-07.

Les seuils en valeur absolue ne sont plus les seuls critères d'appréciation : il est également tenu compte de l'impact qu'aurait la consolidation d'une entité donnée sur la structure du bilan, du hors bilan et du compte de résultat de l'entité consolidante.

En dehors des cas spécifiques d'exclusion, une entreprise est comprise dans le périmètre de consolidation dès lors que sa consolidation, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être consolidées, un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes, des 83 caisses locales qui lui sont affiliées, et ceux de toutes les sociétés dans lesquelles la Caisse régionale détient, directement ou indirectement, plus de 20 % du capital et dont le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou représente un apport significatif.

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions du règlement 99-07 du Comité de réglementation comptable.

Outre les caisses locales, les entités consolidées sont les suivantes :

— La S.C.I. Hautes Faventines contrôlée à 99,96 %, ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement à la CRCAM Sud Rhône Alpes, et leur gestion ;

— La S.C.I. Du Vivarais contrôlée à 100 %, ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement à la CRCAM Sud Rhône Alpes, et leur gestion ;

— La S.C.I. Créagrisère contrôlée à 100 %, ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement à la CRCAM Sud Rhône Alpes, et leur gestion ;

— Le GIE AMT contrôlé à 16,67 %, ce GIE a en charge l'ensemble des prestations informatiques (études et production) de la Caisse régionale.

Les autres membres de ce GIE sont les Caisses régionales du Centre Est, de Loire-Haute Loire, Des Savoie, de Champagne-Bourgogne et de Provence Côte d'Azur.

Note 1.4. Méthodes de consolidation. — L'établissement des comptes consolidés s'est effectué selon les deux méthodes suivantes :

— Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif tel que défini par le règlement 99-07 du CRC sont intégrés globalement.

Il s'agit des caisses locales, de la S.C.I. Hautes Faventines, la S.C.I. Du Vivarais, la S.C.I. Créagrisère. Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé ;

— Les entreprises détenues conjointement avec d'autres associés, au sens du règlement 99-07 du CRC, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Cette méthode concerne le GIE AMT.

Elle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

Note 1.5. Application au Crédit agricole de la notion d'entité consolidante. — Le règlement 99-07 du CRC prévoit, en son paragraphe 1001, les dispositions suivantes :

« Les réseaux d'établissements de crédit dotés d'un Organe central, au sens de l'article 20 de la loi nº 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, ont la possibilité de définir en leur sein une ou plusieurs entités consolidantes. Chacune de ces entités pourra être considérée comme une entreprise consolidante au sens du présent paragraphe. »

En application de ce règlement, les 83 caisses locales et la Caisse régionale Sud Rhône Alpes forment l'entité consolidante définie par les textes rappelés ci-dessus. Les comptes consolidés de cette entité ont été établis en utilisant la méthode de l'intégration globale.

Note 1.6. Principaux retraitements de consolidation. — Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées ont été effectués.

Peuvent être jugés significatifs, les retraitements qui atteignent les seuils suivants :

— 1 % des capitaux propres et 0,5 % du total de bilan ;

— 1 % du résultat net et 0,5 % des produits et 1 % des charges.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au groupe régional est éliminé, et particulièrement les opérations relatives aux comptes courants bloqués des caisses locales, ainsi que les intérêts aux parts versés par la Caisse régionale aux caisses locales qui lui sont affiliées.

Les plus-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées, dans la mesure où elles sont significatives (> 80 K€) ; l'actif est ramené à la valeur historique du groupe. Les moins-values qui apparaissent justifiées sont maintenues et les plus-values résultant de cessions d'actifs à des prix de référence dont la détermination est externe au groupe peuvent ne pas être éliminées si elles ne sont pas significatives.

Les mêmes dispositions s'appliquent aux opérations de restructurations internes au champ de la consolidation.

Toutefois, en cas de fusion ou d'apports d'actifs relatifs à l'ensemble d'un secteur d'activité, les écarts peuvent être maintenus en comptabilité après l'accord préalable de la Commission bancaire.

Conformément au paragraphe 271 du règlement du CRC nº 99-07, les titres représentatifs du capital de l'entreprise consolidante détenus par elle-même ou par des entreprises consolidées, sont classés selon la destination qui leur est donnée dans les comptes individuels de ces entreprises.

Retraitement des non-valeurs : les frais d'émission, d'augmentation de capital ainsi que les frais d'établissement constituent pour leur intégralité une charge de l'exercice.

Les provisions réglementées sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves ou de résultat en fonction de leur origine.

Les provisions fiscalement réglementées sont éliminées par réincorporation au crédit des réserves ou du compte de résultat.

Ces provisions étant fiscalement déductibles, l'impact de leur élimination sur l'imposition différée est pris en compte par la constatation d'un impôt différé passif.

En matière d'amortissements, les amortissements dégressifs sont maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

Note 1.7. Les impôts différés :

1.7.1. Principes généraux : Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation. Les flux de l'exercice ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable.

En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances constituant une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le taux d'imposition différé appliqué intègre la contribution additionnelle prévue par la loi de finances rectificative pour 1995, dont le taux a été ramené de 10 % à 6 % au titre de l'exercice 2001 et à 3 % au titre des exercices 2002 à 2004, à l,5 %pour l'exercice 2005, puis supprimé à compter de l'exercice 2006.

Le taux d'imposition intègre également la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000, égale à 3,3 % de l'impôt brut diminué d'un abattement de 763 000 €.

Le taux d'impôt différé applicable au titre de l'exercice 2004 s'établit par conséquent à 34,33 %, à 33,83 % au titre de l'exercice 2005 et à 33,33 % au titre des exercices 2006 et suivants auxquels s'ajoute un taux de 3,3 % pour la partie de l'impôt brut excédant 763 000 €.

Le taux d'impôt réduit sur les plus-values à long terme intègre également la contribution additionnelle prévue par la loi de finance rectificative pour 1995 et sa diminution progressive prévue par la loi de finances pour 2005. Il intègre également la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2000. Enfin, il prend en compte la diminution progressive du taux d'imposition instituée par la loi de finances rectificative pour 2004.

Le taux d'imposition différée sur les plus-values à long terme applicable au titre de l'exercice 2004 s'établit par conséquent à 20,20 %, à 15,72 % au titre de l'exercice 2005, 8,26 % au titre de l'exercice 2006 et à 0 % au titre des exercices 2007 et suivants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont actualisés lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs et qu'un échéancier fiable de reversement peut être établi.

Il n'y a pas lieu d'actualiser l'impôt différé calculé sur une différence temporaire engendrée par une opération comptabilisée pour une valeur déjà actualisée, par exemple sur les provisions pour retraite.

Le net d'impôt différé figure à l'actif ou au passif du bilan à la rubrique « Comptes de régularisation et divers ».

1.7.2. Principaux éléments. — Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont :

— concernant les impôts différés passifs : les provisions déductibles à caractère de réserve, les résultats et les subventions à amortir ;

— concernant les impôts différés actifs : les dotations aux amortissements et provisions déductibles ultérieurement, ainsi que les impôts payés par avance sur les plus-values latentes constatées sur les OPCVM. Concernant ce dernier point, l'impôt différé actif a été calculé en prenant pour référence le dernier taux d'impôt voté, applicable au 31 décembre 2004, et non celui constaté lors de l'imposition de la plus-value latente.

1.7.3. Impôts de distribution : Il n'y a pas d'impôt de distribution.

1.8. OPCVM à fonds dédiés. — La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes n'est plus concernée par la réglementation sur les fonds dédiés car ils ont été cédés au cours de l'exercice 2004.

Note 1.9. Mise en place du référentiel IFRS au sein du groupe Crédit agricole. — L'Union européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE nº 1606/2002) imposant aux entreprises européennes cotées, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété par le règlement du 29 septembre 2003 (CE nº 1725/2003) portant application des normes comptables internationales (celles en vigueur le 14 septembre 2002), ainsi que par 5 règlements publiés en 2004 (nº 707/2004, nº 2086/2004, nº 2236/2004, nº 2237/2004, nº 2238/2004) permettant l'adoption d'une version de normes modifiées ainsi que l'adoption de la norme 32 et de la norme 39.

L'ordonnance du Ministère des finances du 20 décembre 2004 (nº 2004-1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leur comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du groupe Crédit agricole.

La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes au sein du groupe Crédit agricole préparera pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 ses états consolidés selon les normes comptables IFRS.

Dans le cadre de la préparation de la transition aux normes IFRS, le groupe Crédit agricole applique la recommandation émise par le Comité des régulateurs de valeurs mobilières (CESR) le 30 décembre 2003 (1), et reprise par la recommandation AMF (2).

Cette recommandation formule les conditions dans lesquelles les sociétés soumises, communiquent leurs informations financières pendant la période de transition, sachant que le référentiel applicable aux comptes de l'exercice 2005, sera celui sera en vigueur au 31 décembre 2005.

La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes au sein du groupe Crédit agricole est impacté par la norme IAS 39 sur un grand nombre de ses activités. Certains points de cette norme ont suscité des débats techniques importants, qui n'ont à ce jour pas trouvé de solution définitive. Cette situation a amené la Commission européenne à adopter une version partielle de la norme 39 le 19 novembre 2004. Les travaux qui se poursuivent au niveau des instances européennes doivent aboutir à un texte révisé dans le courant de l'année 2005.

Considérant ces points et compte tenu des impacts à la fois sur l'organisation et les process et sur la présentation financière de l'arrêté des comptes de 2004, la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes considère que la communication d'informations quantitatives à ce stade ne serait pas faite dans des conditions d'exhaustivité et de qualité suffisante au regard des exigences du marché et des investisseurs.

C'est pourquoi, l'annexe de l'exercice 2004 fait état d'une mise à jour de l'information relative au projet, et d'une présentation qualitative des impacts par domaine.

---

(1) Document disponible sur le site http://www.cesr-eu.org, rubrique « Standards, recommandations & Guidelines » (référence : 03-323 e).

(2) Recommandation AMF disponible sur le site http://www.amf-france.org.

(3) IFRIC 2 est relative au traitement des parts dans les entités coopératives.

— L'organisation du projet : Pour mettre en œuvre cette transition, le groupe Crédit agricole dont fait partie la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes a mis en place une structure projet permettant de s'assurer que le passage aux nouvelles normes s'effectue au 1er janvier 2005, de façon harmonisée sur l'ensemble des entités concourant aux comptes consolidés du groupe.

La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes a mis en place à son niveau une structure projet dédiée rattachée au responsable de la comptabilité qui s'assure de l'avancement du projet et de l'incidence de cette conversion au niveau de ses fonctions opérationnelles.

Ce projet lancé au début de l'année 2003, a été structuré en trois phases : l'analyse normative, les études détaillées, la mise en œuvre.

La phase d'analyse normative a permis d'appréhender les principales divergences par rapport aux normes comptables applicables dans le groupe selon le référentiel français, et de prévoir les évolutions nécessaires pour assurer la transition vers le référentiel IAS/IFRS. Ces évolutions sont d'ordre comptable (schémas, règles, référentiels), mais peuvent également être à l'origine d'aménagements dans les outils opérationnels et de reporting comptable ainsi que de modifications dans les processus de gestion et de suivi des activités.

— La préparation de la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes en 2004 :

– Avancement du projet : Les divergences identifiées en 2003 ont conduit à des travaux de mise en œuvre dans les systèmes, qui se sont poursuivis en 2004, notamment au fur et à mesure de la publication des normes définitives et de leur interprétation par le groupe central.

La mise en place progressive de l'architecture informatique cible (outils nationaux) devrait s'achever en 2005.

– Guides opératoires par domaine : Les travaux réalisés au sein du groupe Crédit agricole ont abouti à la réalisation de guides opératoires permettant :
• l'analyse des normes et des divergences avec le référentiel français,
• l'élaboration de schémas comptables appropriés,
• la mise en place de modalités pratiques d'application,
• la quantification de l'impact de la première application.

Ces guides sont les documents de référence pour la mise en œuvre pratique des IAS/IFRS au sein de la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes. Ils sont complétés au fur et à mesure de l'interprétation des textes et des options retenues par Crédit agricole S.A.
– Etablissement des informations trimestrielles pro forma en 2004 : La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes, conformément aux instructions données par le groupe central, a établi au fil des arrêtés trimestriels 2004, des états financiers pro forma aux normes IAS/IFRS.

Ces états ont été élaborés de façon allégée et simplifiée et les impacts de 1re application ont été affinés au fur et à mesure des arrêtés trimestriels.

Après les contrôles et validations nécessaires, ces données serviront de comparatif 2004 lors des publications des arrêtés 2005.
– Contrôle de la conformité aux normes IAS/IFRS du groupe Crédit agricole : A la demande de Crédit agricole S.A., une mission contractuelle spécifique a été mise en place avec les commissaires aux comptes de la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes. Ce dispositif, démarré en 2004 doit se poursuivre en 2005. Les travaux demandés aux auditeurs visent à s'assurer :
• du bon degré de préparation de la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes et de sa capacité à produire des états comptables conformes aux normes IFRS,
• de la conformité des principes retenus par la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes avec les options retenues par le groupe,
• de la qualité des retraitements chiffrés produits par la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes.

— Description des principes retenus par le groupe et modalités d'application :

– Règles spécifiques de première application (IFRS 1) : La norme IFRS 1 s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs états financiers selon les nouvelles normes, ceux-ci devant être préparés en appliquant les principes comptables IFRS en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Réglementairement, les normes s'appliquent de façon rétrospective aux périodes précédentes et donc au bilan d'ouverture. Cependant, la norme IFRS 1 prévoit des exemptions facultatives ou obligatoires à ce principe d'application rétrospective.

Les choix retenus par le groupe Crédit agricole concernant les exemptions facultatives sont les suivants :
• Utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé au moment de la conversion : La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes a choisi de ne pas réévaluer ses immobilisations conformément au choix fait par le groupe.
• Avantages au personnel : L'exemption autorisée sur ce sujet n'aura pas d'impact significatif lors de la première application du référentiel sur les comptes consolidés de la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes compte tenu des règles déjà appliquées dans le groupe (voir ci-dessous le point particulier sur le sujet).
– Les principes de consolidation : Les critères déterminant le caractère significatif ou non d'une participation au vu de sa consolidation sont maintenus au sein de la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes lors de la conversion aux normes IAS/IFRS. Le périmètre de consolidation ne doit pas évoluer de façon significative.
– Le traitement des immobilisations : Le groupe Crédit agricole respecte les principes édictés par le règlement CRC 2002-10 depuis le 1er janvier 2004. Ce texte permet la convergence entre le traitement de l'amortissement et de la dépréciation des immobilisations dans les comptes sociaux en normes françaises et leur traitement dans les comptes consolidés en normes IFRS.

En normes IFRS, la comptabilisation des immobilisations corporelles et des immeubles de placement se fait, comme aujourd'hui, au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Concernant les immobilisations incorporelles, leur comptabilisation se fait au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées.
– Les avantages du personnel : Le groupe Crédit agricole a décidé d'appliquer la recommandation du CNC nº 2003-R-01 pour les comptes individuels des entités du groupe dès l'exercice 2004. Cette recommandation est conforme à la norme IAS 19.

Ce choix permet d'anticiper la convergence des référentiels lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2004 et de ne pas constater d'écart de traitement entre les normes françaises et les normes IAS lors de la conversion.

Conformément aux instructions du groupe, la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat.
– Les titres de capitaux propres : Les parts sociales des Caisses régionales : Les parts sociales des Caisses régionales et des caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2 (3), et traitées comme tels dans les comptes consolidés du groupe.
– Titres d'autocontrôle : Tous les titres d'autocontrôle sont imputés en diminution des capitaux propres conformément à la norme IAS 32.

– Le portefeuille titres détenu à l'actif : La classification du portefeuille Titres se fait au sein des quatre catégories autorisées par la normes IAS 39. L'enregistrement à l'origine est fait à la juste valeur, frais d'acquisition inclus s'ils sont significatifs.

Les reclassements se font majoritairement selon les principes suivants :
• Le portefeuille des « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » enregistre principalement les titres de transaction actuels selon la terminologie française. Ce portefeuille peut également être utilisé sur option pour les instruments financiers comportant un dérivé incorporé pour lequel la valorisation séparée est complexe. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat,
• La catégorie des « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » regroupe essentiellement les anciens titres d'investissement. Ce portefeuille enregistre des titres à taux fixe, non couverts. L'enregistrement dans ce portefeuille se fait sous condition de détention des titres jusqu'à l'échéance. La valeur au bilan comprend le capital restant dû, la part non amortie des surcotes ou décotes et des coûts d'acquisition (le cas échéant). La comptabilisation des résultats est faite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE),
• Le portefeuille des « Prêts et créances » enregistre les titres à revenus fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif et que l'établissement a l'intention de conserver durablement. La comptabilisation des résultats est faite au coût amorti selon la méthode du TIE,
• Le portefeuille des « Actifs disponibles à la vente » est la catégorie par défaut qui intègre notamment les catégories actuelles des titres de l'activité de portefeuille, titres de placement, autres titres détenus à long terme et titres de participations non consolidés. Ces titres sont enregistrés à leur valeur de marché, et les éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe sont enregistrées en résultat selon la méthode du TIE.

Les variations de juste valeur sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres. Dans le cas de la reconnaissance d'une moins-value latente dans les capitaux propres, celle-ci est inscrite en résultat si la perte de valeur est durable.

Concernant l'évaluation des titres de participation non consolidés, les critères généralement retenus sont le niveau de quote-part de situation nette dans l'entreprise et les perspectives de détention et de rentabilité attendue par le détenteur du titre.
– L'activité Crédit : Les crédits sont affectés principalement à la catégorie «Prêts et créances». Conformément à la norme IAS 39, l'évaluation initiale est faite à la juste valeur, et la comptabilisation ultérieure est réalisée au coût amorti selon la méthode du TIE (prise en compte de façon actuarielle des décotes d'origine et des produits et coûts de transaction attribuables à l'opération). En règle générale et sauf exception, les prêts et créances sont réalisés à des conditions de marché, et la prise en compte des produits et coûts de transaction attribuables aux opérations n'a pas d'impact significatif.
– Le provisionnement du risque de crédit : Selon la norme 39, le provisionnement du risque de crédit est possible sur les seules pertes encourues. Le provisionnement peut être réalisé soit sur base individuelle (généralement le risque est survenu) soit sur base collective (encours sains mais avec existence d'événements permettant l'appréciation du risque).

En règle générale, la provision est calculée à partir d'un échéancier des flux futurs estimés en fonction des recouvrements potentiels nets de garanties, et actualisés.

Les provisions sur base individuelle sont constituées dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation. Les règles de déclenchement de cette provision ne diffèrent pas fondamentalement du risque avéré tel que défini selon les principes français. A compter du 1er janvier 2005, la valeur de recouvrement des flux estimés devrait être établie sur base actualisée dès les comptes individuels en normes françaises (texte CNC 2002-03). L'application de ce texte permettra de ne pas avoir d'écart de traitement entre les deux référentiels.

Concernant le provisionnement sur base collective, la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes s'appuiera notamment sur les outils de mesure du risque utilisés dans le cadre de l'établissement des ratios prudentiels.

– Les passifs financiers : La norme IAS 39 reconnaît deux catégories de passifs financiers :
• Les passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat : Cette catégorie regroupera les opérations du portefeuille de transaction actuel selon la terminologie française. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables,
• Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti en fonction du TIE.

Les encours concernés de la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes entrent majoritairement dans ce portefeuille.
– Les instruments dérivés et la comptabilité de couverture : Les instruments dérivés sont tous enregistrés au bilan en juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une

relation de couverture efficace. Les variations de juste valeur sont quant à elles enregistrées :

• soit en résultat dans le cas d'opérations de transaction ou de couverture de juste valeur,

• soit en capitaux propres pour le risque couvert en cas de couverture de flux de trésorerie. La partie inefficace de cette couverture est imputée en résultat.

La comptabilité de couverture : Les couvertures de juste valeur réduisent le risque de variation de juste valeur d'un élément à taux fixe causée par des changements de taux d'intérêt (si c'est le risque de taux qui est couvert par exemple). Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en instruments à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie réduisent le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des éléments couverts à taux variables, par exemple.

Dans le cadre de micro-couverture parfaitement adossée (en juste valeur ou en couverture de flux futurs), la documentation des relations de couverture ainsi que la démonstration de l'efficacité est faite à l'origine des opérations. Dans ce cas l'enregistrement comptable de la variation de valeur du dérivé :

est inscrite en capitaux propres pour les couvertures de flux futurs de trésorerie,

est inscrite en résultat pour les couvertures de juste valeur, et la variation de juste valeur de l'élément couvert est ajustée symétriquement d'un montant identique en résultat.

Dans le cadre de la macro-couverture, la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 modifiée.

La documentation de ces relations de couvertures se fait sur la base :

• de la désignation de portefeuilles d'instruments couverts et d'instruments de couverture,

• d'une position brute d'instruments dérivés (généralement des swap de taux),

• d'échéanciers établis en encours moyen.

L'efficacité des relations de couverture est mesurée de façon prospective et rétrospective.

– Les provisions pour risques et charges et le fonds pour risques bancaires généraux : La norme IAS 37 sur les provisions et les passifs et actifs éventuels est à mettre en regard du règlement CRC 2000-06 pour analyser les divergences.

Les provisions générales et les fonds pour risques bancaires généraux, qui ne sont pas justifiés par l'existence d'un risque répondant aux critères retenus dans les normes IAS, sont inscrits en réserves consolidées lors de l'établissement du bilan d'ouverture. Les provisions documentées sont quant à elles inscrites soit en diminution de l'actif (notamment le provisionnement pour risque de crédit) soit deviennent des provisions pour risques et charges. Entre notamment dans ce dernier cas, la provision épargne-logement qui permet de couvrir le risque de déséquilibre général du système épargne-logement.

Note 1.10. Crédits à la clientèle. — Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement du CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées dans l'une des catégories suivantes :

— Créances restructurées : La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

– les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ;

– les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple: pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées au cours de l'exercice 2004 détenues par la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes s'élève à 2 063 milliers d'euros, dont 1 547 milliers d'euros relatifs aux crédits restructurés dans le cadre de la loi Neiertz. L'estimation qui avait été faite en 2003 d'un encours de créances restructurées de 10 047 milliers d'euros dont 5 103 milliers d'euros de crédits restructurés dans le cadre de la loi Neiertz correspondait à une estimation du stock total des créances restructurées au 31 décembre 2003. L'estimation du stock total reprenant les années antérieures à 2004 n'a pas été finalisée pour le 31 décembre 2004.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisé lors de l'enregistrement de tels prêts.

— Créances douteuses : Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

– Lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;

– Lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

– S'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

— Créances douteuses non compromises : Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

— Créances douteuses compromises : Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux (note 3.3).

La Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes classe dans les créances douteuses compromises les déchus du terme et les CDL de plus d'un an provisionnés à 60 % au moins.

En revanche la Caisse régionale de crédit agricole Sud Rhône Alpes n'a pu identifier dans les créances douteuses compromises les dépôts à vue répondant à ces critères.

Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Note 2. – Tableaux spécifiques à l'annexe aux comptes consolidés.

Note 2.1. Détail du périmètre de consolidation :

Liste des caisses locales	Adresse	Président
Les Abrets	37, rue Jean Jannin, 38490 Les Abrets	Gérard Seigle-Vatte
Allevard	3, rue des Ecoles, 38580 Allevard	Jacques Font
Anneyron	9, place Rambeau, 26140 Anneyron	Guy Sauvajon
Aubenas	4, rue Lesin Lacoste, 07201 Aubenas	Jean-François Berthon
Les Avenières	9, avenue Pérriolat, 38630 Les Avenières	Joseph Berger
Beaurepaire	18, place Yves Pagneux, 38270 Beaurepaire	Jean-Louis Poncet
La Bièvre	2, rue de la République, 38260 La Côté Saint-André	Jean-Pierre Veyron-Churlet
Bourdeaux	Route de Crest, 26460 Bourdeaux	Geneviève Armand
Bourg d'Oisans	50, avenue de la République, 38520 Bourg d'Oisans	Régis Laffay
Bourg de Péage	34, rue du Docteur Eynard, 26300 Bourg de Péage	Gérard Roch
Bourg Saint-Andéol	5, place du Champ de Mars, 07700 Bourg Saint-Andéol	Michel Canaud
Bourgoin-Jallieu	60, rue de la République, 38300 Bourgoin-Jallieu	Michel Saugey
Les Boutières	Rue de la Poste, 07160 Le Cheylas	Solange Roure
Buis les Baronnies	17, boulevard Aristide Briand, 26170 Buis les Baronnies	Gérard Truphemus
Chabeuil	Route de Crest, 26120 Chabeuil	Gisèle Sibeud
La Chapelle en Vercors	Avenue des Grands Goulets, 26420 La Chapelle en Vercors	Robert Mazet
Chartreuse	Place de la Fontaine, 38380 Saint-Laurent-du-Pont	Claude Francillon
Crémieu	10, cours Baron Raverat, 38460 Crémieu	Jean-Claude Griot

Liste des caisses locales	Adresse	Président
Crest	Avenue Georges Clémenceau, 26400 Crest	Roger Bon
Die	Place de la République, 26150 Die	André Aubanel
Dieulefit	Rue Malautière, 26220 Dieulefit	Marc Raspail
Le Grand Lemps	34, rue de la République, 38690 Le Grand Lemps	Jean-Paul Rivat
Grenoble et environs	3-5, rue Narvik, 38000 Grenoble	Michel Plante
Grignan-Taulignan	Rue sous les remparts, 26230 Grignan	André Motte
Haut-Gresivaudan	Avenue de la Gare, 38530 Pontcharra	François Jacob
Les Hauts Plateaux	Le Village, 07470 Coucouron	Joseph Peyronnet
Hauterives	Grande Rue, 26390 Hauterives	Michel Thivolle
Heyrieux	Avenue de la République, 38540 Heyrieux	Annie Nemoz
Joyeuse	Route nationale, 07260 Joyeuse	Roger Teissandier
Lamastre	Place Rampon, 07270 Lamastre	Yves Morfin
Largentière	Rue Camille Vielfaure, 07110 Largentière	Marcel Jauzion
Loriol-Livron	9, avenue du Général de Gaulle, 26270 Loriol	Philippe Metifiot
Luc-en-Diois	Route nationale, 26310 Luc-en-Diois	Marie-Armelle Mancip
Mens-Clelles	Rue du Pas de l'Aiguille, 38710 Mens	Bernard Clavel
Meyzieu-Pont de Cheruy	53, rue de la République, 69330 Meyzieu	Lucien Barge
Montélimar	11, place du Théâtre, 26200 Montélimar	Line Luizet
Morestel	Rue Claude Rochas, 38510 Morestel	René Gippet
La Mure	2, avenue Chion Ducollet, 38350 La Mure	Patricia Luyat
Nyons	12, place de la Libération, 26110 Nyons	Jacques Rouit
Pierrelatte	Rue du Docteur Jaume, 26700 Pierrelatte	Xavier Regnier-Vigouroux
Pont de Beauvoisin	Place du Professeur Trilllat, 38480 Pont de Beauvoisin	Gérard Gallien
Privas	7, cours du Palais, 07000 Privas	Claude Giraud
Romans	Place Jean Jaurès, 26100 Romans	Jean-Michel Cotte
Roussillon	96, rue de la République, 38550 Péage de Roussillon	Nathalie Peyrachon
Ruoms	39, Route nationale, 07120 Ruoms	Jean Pouzache
Saint-Agrève	3, rue du Docteur Tourasse, 07320 Saint-Agrève	Michel Exbrayat
Saint-Fellicien	Rue Charles Forot, 07410 Saint-Félicien	Philippe Costet
Saint-Geoire-en-Valdaine	Place Professeur Trilllat, 38480 Pont de Beauvoisin	Christiane Blanc-Mathieu
Saint-Georges-d'Espéranche	Rue Marchande, 38790 Saint-Georges-d'Espéranche	Michel Vignat
Saint-Jean-de-Bournay	8, rue Hector Berlioz, 38440 Saint-Jean-de-Bournay	Gilbert Hybert
Saint-Jean-en-Royans	Place du Champ de Mars, 26190 Saint-Jean-en-Royans	Claude Chaleon
Saint-Marcellin	14-16, boulevard Riondel, 38160 Saint-Marcellin	Marcel Villard
Saint-Paul-Trois-Châteaux	Place de la Libération, 26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux	Annie Roux
Saint-Péray	Place de l'Hôtel de Ville, 07130 Saint-Péray	André Damet
Saint Sauveur les Ollieres	Rue des Ecoles, 07790 Saint-Sauveur-de-Montagut	André Moins
Saint-Symphorien-d'Ozon	9, quai Hector Berlioz, 69360 Saint Symphorien d'Ozon	Daniel Jenin
Saint-Vallier	1, place Aristide Briand, 26240 Saint-Vallier	Roger Lapeine
Sarras-Andance	Avenue du Vivarais, 07370 Sarras	Jean-Noël Boucherand
Sederon	Route nationale, 26560 Sederon	Gilbert Caussade
Suze-Tulette	Avenue des Côtes du Rhône, 26790 Suze-la-Rousse	Claude Pascalin
Tain l'Hermitage	35, avenue Jean Jaurès, 26600 Tain l'Hermitage	Charles Pallandre
Le Teil	36, rue République, 07400 Le Teil	Jean Pierre Giacomazzi
La Tour du Pin	5, place de la Nation, 38110 La Tour du Pin	Georges Durand
Tournon	Place des Graviers, 07300 Tournon	Guy-Noël Devambez
Tullins	85, place Jean Jaurès, 38210 Tullins	Patrick Coing-Gillet-Daguet
Valence et sa région	290, rue Faventines, 26000 Valence	Jean-Claude Brit
Vallon Pont d'Arc	Rue Jean Jaurès, 07750 Vallon Pont d'Arc	Gilbert Duffes
Les Vans	Avenue Ferdinand Nadal, 07140 Les Vans	Jean-Marie Laganier
Vernoux	Avenue Vincent d'Indy, 07240 Vernoux	Philippe Chabanas
La Verpillère	465, rue de la République, 38290 La Verpillère	Hugues Chatain
Vienne	9, place Miremont, 38200 Vienne	Jean-Paul Chavas
Vif	Rue du Polygone, 38450 Vif	Christine Pelissard
Villard de Lans	Avenue du Général de Gaulle, 38250 Villiard-de-Lans	Pierre Degoumois
Villeneuve de Berg	Place de l'Esplanade, 07170 Villeneuve-de-Berg	Maurice Bousquet
Vinay	10, rue Auguste Favot, 38470 Vinay	Monique Faure
Virieu-sur-Bourbre	5, place de la Nation, 38110 La Tour-du-Pin	René Thuderoz
Voiron	1, place Général Leclerc, 38500 Voiron	Antoine Veyron
La Voulte	4, rue Boissy d'Anglas, 07800 La Voulte	Jacques Dortel
CL Developpément Drôme	290, rue Faventines, 26950 Valence Cedex 9	André Aubanel
CL Developpément Ardeche	Avenue de l'Europe Unie, BP 205, 07002 Privas Cedex	Joseph Peyronnet
CL Developpément Isère	15-17, rue Paul Claudel, BP 67, 38041 Grenoble	Jean-Paul Chavas
CL de l'Isère	15-17, rue Paul Claudel, BP 67, 38041 Grenoble	André Jaillet
CL Annonay	07000 Annonay	

Liste des filiales consolidées	% de contrôle		% d'intérêts	
	31/12/04	31/12/03	31/12/04	31/12/03
S.C.I. Hautes Faventines	99,96	99,96	99,96	99,96
S.C.I. du Vivarais	100,00	100,00	100,00	100,00
S.C.I. Créagrisère	100,00	100,00	100,00	100,00
GIE AMT	16,67	20,00	16,67	20,00

Note 2.2. Titres de participation et de filiales non consolidées. — Il n'existe aucune participation non consolidée ayant une valeur brute supérieure à 8 millions d'euros et dans laquelle le groupe détient au moins 5 % du capital.

Note 2.3. Quote-part dans le résultat des filiales consolidées :

(En milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03
S.A.S. Ariane	Déconsolidée	42
S.C.I. Hautes Faventines	402	341
S.C.I. du Vivarais	147	109
S.C.I. Créagrisère	270	212
GIE AMT		
Total	819	704

Note 2.4. Variation des capitaux propres consolidés :

(En milliers d'euros)	Capitaux propres - Part du groupe					Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Primes d'émissions	Réserves	Résultat	Total des capitaux propres		
Solde au 31 décembre 2002	102 058	190 330	342 281	35 065	669 735	2	669 737
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versées au titre de 2001			– 7 575		– 7 575		– 7 575
Variation de capital	– 1 460				– 1 460		– 1 460
Variation des primes et réserves					0		0
Affectation du résultat 2002			35 065	– 35 065	0		0
Résultat de 2003				60 163	60 163		60 163
Autres variations							
Solde au 31 décembre 2003	100 598	190 330	369 771	60 163	720 863	2	720 865
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versées au titre de 2003			– 9 070		– 9 070		– 9 070
Variation de capital	– 124				– 124		– 124
Variation des primes et réserves					0		0
Affectation du résultat 2003			60 163	– 60 163	0		0
Résultat de 2004				65 642	65 642		65 642
Autres variations			– 3 415		– 3 415		– 3 415
Solde au 31 décembre 2004	100 474	190 330	417 449	65 642	773 896	1	773 897

Note 3. – Informations relatives aux postes de bilan.

Note 3.1. Répartition des créances sur les établissements de crédits par durée résiduelle (en milliers d'euros) :

Créances	Durée résiduelle							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/04	Total 31/12/03
Etablissements de crédit :								
Comptes et prêts :								
A vue	604	0	0	0	604	0	604	3 338
A terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	2 157	2 157	9	2 166	1 869
Total	604	0	0	2 157	2 761	9	2 770	5 207
Provisions							0	0
Valeurs nettes au bilan							2 770	5 207
Opérations internes au Crédit agricole :								
Comptes ordinaires	214 270	0	0	0	214 270	0	214 270	62 780
Comptes et avances à terme	68 749	107 314	231 435	253	407 751	10 712	418 463	522 174
Prêts subordonnés	0	0	0	84 200	84 200	65	84 265	84 265
Total	283 019	107 314	231 435	84 453	706 221	10 777	716 998	669 219
Provisions							0	0
Valeurs nettes au bilan							716 998	669 219

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 86 431 K€.
Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 23 239 K€.

Note 3.2. Répartition des opérations avec la clientèle par durée résiduelle :

Créances	Durée résiduelle							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/04	Total 31/12/03
Créances commerciales	17 338	0	0	0	17 338	4	17 342	16 587
Autres concours à la clientèle	859 717	839 362	2 192 128	2 119 170	6 010 377	56 175	6 066 552	5 583 699

Créances	Durée résiduelle							
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/04	Total 31/12/03
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	877 055	839 362	2 192 128	2 119 170	6 027 715	56 179	6 083 894	5 600 286
Comptes ordinaires débiteurs	71 052	0	0	0	71 052	761	71 813	80 950
Provisions							113 624	119 860
Valeurs nettes au bilan							6 042 083	5 561 376

Note 3.3. Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques :

(En milliers d'euros)	Année 2004					Année 2003
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis (1)	Provisions sur encours douteux	Dont provisions sur encours douteux compromis	Total 2003
Particuliers	2 812 249	40 976	15 130	26 625	13 115	12
Autres professionnels	1 111 114	37 260	17 663	24 532	15 564	12
Sociétés financières	16	16	0	4	0	0
Entreprises	895 522	64 076	15 351	48 637	13 816	12
Collectivités publiques	830 183	1 347	25	538	25	0
Agriculteurs	471 436	21 576	9 018	12 997	8 017	12
Autres agents économiques	35 187	317	237	291	237	0
Total	6 155 707	165 568	57 424	113 624	50 774	48

(1) Hors encours DAV.

Note 3.4. Titres de transaction, de placement, titres de l'activité de portefeuille et titres d'investissement :

(En milliers d'euros)	Année 2004					Année 2003
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total 2004	Total 2003
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	3 052
Créances rattachées	0	0	0	0	0	164
Provisions	0	0	0	0	0	0
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	0	3 216
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	33 914	0	163 328	197 242	157 809
Créances rattachées		542	0	3 224	3 766	2 846
Provisions		1 225	0	3	1 228	1 729
Valeurs nettes au bilan		33 231	0	166 549	199 780	158 926
Actions et autres titres à revenu variable (1)	332	138 875	0	0	139 207	109 573
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
Provisions	0	1 015	0	0	1 015	3 111
Valeurs nettes au bilan	332	137 860	0	0	138 192	106 462
Total valeurs nettes	332	171 091	0	166 549	337 972	268 602
Valeurs estimatives	332	184 590	0	173 242	358 164	281 883

(1) Dont 223 K€ d'actions propres en 2003 et 227 K€ en 2004.

La valeur estimative s'entend créances rattachées comprises.

Note 3.4.1. Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable :

(En milliers d'euros)	Année 2004				Année 2003			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	115 848	0	0	115 848	92 890	3 052	0	95 942
Titres non cotés (1)	81 394	0	139 207	220 601	64 919	0	109 573	174 492
Créances rattachées	3 766	0	0	3 766	2 845	164	0	3 009
Provisions	1 228	0	1 015	2 243	1 729	0	3 111	4 840
Valeurs nettes au bilan	199 780	0	138 192	337 972	158 925	3 216	106 462	268 603

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :
— OPCVM français : 137 831 K€ ;
— OPCVM étrangers : 0 K€ ;
— Dont OPCVM de capitalisation : 137 831 K€.

Note 3.4.2. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/04	Total 31/12/03
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 000	8 623	80 282	106 337	197 242	3 766	201 008	160 654
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	0	0	3 216
Provisions							1 228	1 729
Valeurs nettes au bilan							199 780	162 141

Note 3.5. Variation de l'actif immobilisé :

	2004			2003		
	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur comptable brute	Provisions	Valeur nette comptable
Titres de participation et de filiales non consolidées	315 534	3 627	311 907	309 747	1 447	308 300
Avances consolidables	21 796		21 796	35 991	0	35 991
Sous-total	337 330	3 627	333 703	345 738	1 447	344 291
Autres titres détenus à long terme	4	0	4	4	0	4
Avances consolidables	6 998	0	6 998	13 989	1 909	12 080
Sous-total	7 002	0	7 002	13 993	1 909	12 084
Créances rattachées	414	0	414	544	0	544
Total général	344 746	3 627	341 119	360 275	3 356	356 919

	2004			2003		
	Brut	Amortissements dépréciation	Net	Brut	Amortissements dépréciation	Net
Immobilisations corporelles	210 489	114 002	96 487	203 187	106 649	96 538
D'exploitation	209 175	113 600	95 575	201 870	106 299	95 571
Données en location simple et hors exploitation	1 314	402	912	1 317	350	967
Immobilisations incorporelles	19 371	16 197	3 175	27 636	23 745	3 892
Fonds commerciaux	1 795	297	1 498	1 655	357	1 298
Autres immobilisations incorporelles	17 576	15 900	1 677	25 984	23 388	2 594
Créances rattachées sur location simple						
Total	229 860	130 198	99 661	230 823	130 394	100 429

Note 3.6. Les autres actifs et comptes de régularisation (en milliers d'euros) :

Rubriques	Montant 2004	Montant 2003
Autres actifs (1)	58 641	44 194
Instruments conditionnels achetés	667	785
Comptes de règlement et de stock	2 375	222
Débiteurs divers	55 599	43 187
Capital souscrit non versé	0	0
Comptes de régularisation	148 186	176 418
Comptes d'encaissement et de transfert (1)	66 964	94 250
Comptes d'ajustement et comptes d'écart.	0	0
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	1 954	0
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	63 492	76 107
Charges à répartir	419	460
Autres comptes de régularisation	0	0
Impôts différés	15 357	5 601

(1) Les montants sont indiqués en net et incluent les créances rattachées.

Note 3.7. Les provisions inscrites en déduction de l'actif :

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/03	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Solde au 31/12/04
Provisions déduites de l'actif :					
Sur interbancaire	0				
Sur créances clientèle	119 859	95 783	102 017		113 626
Sur portefeuilles titres	4 840	1 557	4 154		2 243
Sur participations	3 356	1 517	2 045	799	3 627
Autres provisions	1 328	374	765		937
Total des provisions - Actif	129 383	99 231	108 981	799	120 433

Note 3.8. Répartition des dettes envers les établissements de crédit par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total 2004	Total 2003
Etablissements de crédit :						
Comptes et emprunts :						
A vue	1 527	0	0	0	1 527	689
A terme	1	2 156	0	0	2 157	1 863
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0
Total en principal	1 528	2 156	0	0	3 684	2 552
Dettes rattachées	7	0	0	0	7	131
Valeurs au bilan	1 535	2 156	0	0	3 691	2 683
Opérations internes au Crédit agricole :						
Comptes ordinaires créditeurs	58	0	0	0	58	2 008
Dettes sur le réseau	730 697	1 196 635	1 461 260	1 372 511	4 761 103	4 353 882
Total en principal	730 755	1 196 635	1 461 260	1 372 511	4 761 161	4 355 890
Dettes rattachées	3 948	0	0	0	3 948	58
Valeurs au bilan	734 703	1 196 635	1 461 260	1 372 511	4 765 109	4 355 948

Note 3.9. Répartition des comptes créditeurs à la clientèle par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	< 3 mois	>3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2004	Total 2003
Comptes ordinaires créditeurs	1 895 674	0	0	0	1 895 674	101	1 895 775	1 794 303
Comptes d'épargne à régime spécial :								
A vue	33 240	0	0	0	33 240	0	33 240	28 376
A terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes envers la clientèle :								
A vue	1 128	0	0	0	1 128	0	1 128	1 138
A terme	21 304	3 905	3 631	706	29 546	1 115	30 661	43 233
Valeurs au bilan	1 951 346	3 905	3 631	706	1 959 588	1 216	1 960 804	1 867 049

Note 3.10. Dettes à la clientèle par agent économique :

(En milliers d'euros)	Dettes à la clientèle				
	Total brut	Comptes d'épargne à régime spécial	Autres dettes	Comptes d'épargne à régime spécial : dettes rattachées	Autres dettes : dettes rattachées
Particuliers	1 188 763	28 994	1 158 582	0	1 187
Agriculteurs	154 054	2 042	152 008	0	4
Autres professionnels	135 534	2 204	133 326	0	4
Sociétés financières	5 889	0	5 889	0	0
Entreprises	387 577	0	387 558	0	19

(En milliers d'euros)	Dettes à la clientèle				
	Total brut	Comptes d'épargne à régime spécial	Autres dettes	Comptes d'épargne à régime spécial : dettes rattachées	Autres dettes : dettes rattachées
Collectivités publiques	1 249	0	1 249	0	0
Autres agents	87 738	0	87 736	0	2
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Total	1 960 804	33 240	1 926 348	0	1 216

Note 3.11. Répartition des dettes représentées par un titre par durée résiduelle :

(En milliers d'euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2004	Total 2003
Bons de caisse	199	85			284	3	287	1 119
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables émis en France	17 312	5 050	0	0	22 362	52	22 414	28 935
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs au bilan	17 511	5 135	0	0	22 646	55	22 701	30 054

Note 3.12. Les autres passifs et comptes de régularisation :

(En milliers d'euros)	Montant 2004	Montant 2003
Autres passifs (1)	74 522	67 424
Opérations de contrepartie (titres de transactions)	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
Instruments conditionnels vendus	91	267
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	271	229
Créditeurs divers	72 261	61 273
Versements restant à effectuer sur titres	1 055	4 835
Actionnaires, dividendes à payer	844	820
Comptes de régularisation	70 495	67 556
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	13 929	14 710
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	8 383	0
Produits constatés d'avance et charges à payer	48 156	52 821
Autres comptes de régularisation	27	27
Impôts différés		
Valeurs au bilan	145 016	134 982

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

Note 4. – Informations relatives au compte de résultat.

Note 4.1. Produits nets d'intérêts et revenus assimilés :

(En milliers d'euros)	2004		2003	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 359	– 6 290	1 781	– 5 636
Sur opérations internes au Crédit agricole	31 524	– 164 221	37 020	– 185 885
Sur opérations avec la clientèle	278 384	– 5 015	281 142	– 5 212
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 4.2)	9 131	– 1 275	6 004	– 1 178
Autres intérêts et produits assimilés	18 193	0	15 423	0
	338 591	– 176 801	314 370	– 197 911
Total produits nets d'intérêt et revenus assimilés	161 790		143 459	

Note 4.2. Revenus des titres (en milliers d'euros) :

Titres à revenus fixes	2004	2003
Titres de placement	798	1 576
Titres d'investissement	8 333	4 425
Revenus des titres à revenus fixes	9 131	6 004

Titres à revenus variables	2004	2003
Titres de placement	39	54
Titres de participation et parts détenues dans les entreprises liées	14 309	13 715
Revenus des titres à revenus variables	14 348	13 769

Note 4.3. Commissions (en milliers d'euros) :

Type de commissions	2004			2003		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit.	170	17	153	290	44	246
Sur opérations internes au Crédit agricole	21 282	5 376	15 906	36 154	4 579	31 575
Sur opérations avec la clientèle	27 907	228	27 679	26 850	366	26 484
Sur opérations sur titres.	0	59	– 59	0	0	0
Sur opérations de change	197	0	197	199	0	199
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	0	5	– 5	0	5	– 5
Sur prestations de services financiers (1)	72 632	9 287	63 345	66 759	9 296	57 463
Total	122 188	14 972	107 216	130 252	14 290	115 962

Note 4.4. Charges générales de fonctionnement :
Note 4.4.1. Frais de personnel (en milliers d'euros) :

Frais de personnel	Montant 2004	Montant 2003
Salaires et traitements (1)	59 946	59 642
Charges sociales	32 369	30 079
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	8 923	7 097
Intéressement	7 334	6 445
Participation	3 614	2 649
Impôts et taxes sur rémunérations	6 814	6 938
Total des frais de personnel	110 077	105 753

(1) Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste « Salaires et traitements ».

Note 4.4.2. Autres frais administratifs (en milliers d'euros) :

Autres frais administratifs	Montant 2004	Montant 2003
Impôts et taxes	6 856	5 963
Services extérieurs	79 778	79 252
Autres frais administratifs	– 8 258	– 4 304
Total des frais administratifs	78 377	– 80 911

Note 4.5. Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité) :
— Pour les sociétés intégrées globalement :

Catégories de personnel	2004	2003
Cadres	413	414
Techniciens, animateurs d'unité.	849	838
Employés	562	595
Total.	1 824	1 847

— Pour les sociétés intégrées proportionnellement :

Catégories de personnel	2004	2003
Cadres	246	241
Techniciens, animateurs d'unité.	285	289
Employés	12	13
Total.	543	543

Le montant global des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2004 aux membres des organes d'administration et de direction s'élève à 1 586 K€.

Note 4.6. Coût du risque. — Ce poste comprend les dotations et reprises de provision pour dépréciation des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'Emetteur), les provisions sur engagement hors bilan, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties et les autres mouvements de provisions sur risque de contrepartie et passifs éventuels liés à ces postes, à l'exception des provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupération sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses qui sont classées en produit net bancaire.

Pour les titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et pour les instruments financiers à terme, le coût du risque de contrepartie est porté directement dans les postes enregistrant les gains et les pertes sur ces portefeuilles, sauf en cas de risque de défaillance avéré de la contrepartie où cette composante peut être effectivement isolée et où les mouvements de provision sur risque de contrepartie sont alors inscrits en coût du risque.

(En milliers d'euros)	Montant 2004	Montant 2003
Dotations aux provisions	90 033	108 328
Provisions sur créances douteuses	89 665	105 333
Autres provisions	368	2 995
Reprises de provisions	90 021	108 636
Reprises de provisions sur créances douteuses	89 312	106 004
Autres reprises de provisions	709	2 632
Utilisation de provisions	84	53
Variation des provisions	– 72	– 361
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables non provisionnées	1 153	550
Pertes sur créances douteuses irrécouvrables provisionnées	11 004	19 232
Récupération sur créances amorties	1 007	739
Coût du risque	11 078	18 682

Note 4.7. Impôt sur les bénéfices consolidés :

(En milliers d'euros)	31/12/04	31/12/03
Charge d'impôt courant de l'exercice	47 717	33 804
Charge ou produit d'impôt différé de l'exercice (+/–)	– 7 988	– 7 543
Total.	39 729	26 261

Le taux effectif d'impôt (impôt/résultat net avant impôt) du groupe s'élève à 37 %.

Note 5. – Tableau de passage des comptes individuels aux comptes consolidés.

(En milliers d'euros)	Caisse régionale	Caisses locales	Filiales	Total
Résultat :				
Résultat individuel :				
Part du groupe	63 623	2 487	819	66 929
Retraitements :				
Taxe réserve des plus-values à long terme	– 1 413			– 1 413
FRBG, épargne-logement				
Impôts différés	2 203		– 2	2 201
Ecritures de retraitement	– 9			– 9
Eliminations :				
Provisions intra-groupe				
Dividendes intra-groupe	– 642	– 1 424		– 2 066
Plus-values intra-groupe				
Résultat consolidé :				
Part du groupe	63 762	1 063	817	65 642

(En milliers d'euros)	Caisse régionale	Caisses locales	Filiales	Total
Bilan :				
Réserves individuelles :	647 536	89 879	2 087	739 502
Part du groupe				
Retraitements :				
Non-valeur				
Provision, amortissement .	7			7
FRBG, épargne-logement .	0			
Impôts différés	16 154		44	16 198
Ecritures de retraitement . .	9			9
Eliminations :				
Dividendes intra-groupe . .	642	1 424		2 066
Provisions intra-groupe . . .				
Eliminations titres.	– 40 400		– 8 607	– 49 007
Plus-values intra groupe . .				
Ecritures de retraitement . .	– 522			– 522
Réserves consolidées :				
Part du groupe	623 426	91 303	– 6 476	708 253

IV. — **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel Sud Rhône Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe relative aux changements de méthodes comptables intervenus en 2004.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1. Changements de méthodes comptables : Ainsi qu'il est mentionné dans la note 1.1. de l'annexe, des changements comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes suivis par votre caisse, nous nous sommes assurés de la correcte prise en compte de ces changements et de la présentation qui en a été faite.

2. Estimations comptables :

— Comme indiqué dans la note 1.10. de l'annexe, la Caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques, et leur couverture par des provisions à l'actif ou au passif du bilan.

— La Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et le risque opérationnel. Nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications spécifiques. — Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Valence et Lyon, le 21 février 2005.

Les commissaires aux comptes :

Fidurel : GÉRARD FOUREL ; Ernst & Young Audit : PHILIPPE DUCHÊNE.

C. — Note sur le rapport du président du conseil d'administration et sur le rapport de gestion.

Le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse régionale Sud Rhône Alpes (article 122 de la loi de sécurité financière) est disponible au siège social ainsi que sur les sites de Privas et Valence ; est également consultable sur les sites de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de notre Caisse régionale.

Le rapport de gestion est consultable au siège social ainsi que sur les sites de Privas et Valence.

83432

CASDEN BANQUE POPULAIRE

Société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit.

Siège social : 91, cours des Roches, 77424 Noisiel.

784 275 778 R.C.S. Meaux.

Situation au 31 décembre 2004.

(En milliers d'euros.)

Actif	Montant
Caisse, banques centrales, C.C.P.	7 043
Créances sur les établissements de crédit	304 944
Opérations avec la clientèle	6 197 193
Obligations et autres titres à revenu fixe	65 367
Actions et autres titres à revenu variable.	62 266
Participations et autres titres détenus à long terme	246 725
Parts dans les entreprises liées	99 279
Immobilisations incorporelles	3 597
Immobilisations corporelles.	14 887
Autres actifs	16 066
Comptes de régularisation.	69 698
Total actif	7 087 065

Passif	Montant
Dettes envers les établissements de crédit	2 985 853
Opérations avec la clientèle	2 405 667
Dettes représentées par un titre	284 204
Autres passifs	45 131
Comptes de régularisation.	65 702
Provisions pour risques et charges.	17 958
Dettes subordonnées	655 721
Fonds pour risques bancaires généraux	252 200
Capitaux propres hors FRBG (+/–)	374 629
Capital souscrit	183 758
Réserves	184 640
Provisions réglementées et subventions d'investissement.	4 934
Report à nouveau (+/–)	1 297
Total passif	7 087 065

Hors bilan	Montant
Engagements donnés :	
Engagements de financement.	352 321
Engagements de garantie	6 050 501
Engagements reçus :	
Engagements de garantie	514 169

83345